

ENTRE QUAT'Z'YEUX

La routine et les préjugés

Dans son éditorial du 17 janvier dernier, le directeur du journal Le Devoir déclarait: "Il ne faudrait pas que la refonte de la carte électorale se fasse à partir d'un préjugé", ce en quoi nous sommes tout à fait d'accord. Tout en admettant l'urgence d'une refonte de la carte électorale de la Province de Québec, M. Gérard Filion reproche aux Montréalais de se croire bien en avance du reste de la Province sur le plan des idées sociales et politiques. L'éditorialiste conclut son commentaire en déclarant: "Montréal, pris dans son ensemble, est aussi conservateur et aussi rétrograde que le dernier des comtés ruraux." On nous permettra de suggérer que cette dernière affirmation comporte de nombreuses implications et appellerait sans doute quelques nuances. Pourtant, ce n'est ni le début ni la conclusion de l'article de M. Filion qui nous préoccupe pour aujourd'hui mais plutôt le passage suivant: "Parce que les chefs des syndicats ouvriers bombardent les journaux de déclarations incendiaires, on les imagine prêts à faire la révolution. Les travailleurs d'usines appuient leurs dirigeants pour la négociation d'un contrat de travail; en dehors de cela, ils ne les suivent pas. C'est précisément parce qu'ils sentent qu'ils ne sont pas suivis que les chefs des syndicats ouvriers parlent tellement fort. La violence de leurs propos dénote la faiblesse de leur position."

Le maire de St-Bruno nous donne ici la preuve que les Montréalais ne sont pas les seuls à s'embarrasser de quelques préjugés. Une analyse objective des déclarations des chefs ouvriers démontrerait, de façon évidente, que la plupart sont loin d'être incendiaires. Les preuves ne manqueraient pas non plus pour démontrer que la confiance des travailleurs dans leurs organisations syndicales ne se limite pas à la négociation des contrats de travail. Pour ce qui concerne "la violence du propos", le directeur du Devoir s'est acquis lui-même une assez bonne réputation.

Le Travail déménage

Nous serons bien placés désormais pour dialoguer avec le directeur du Devoir puisque, à compter de la prochaine livraison, notre journal sortira des presses de l'Imprimerie Populaire. Nous voulons profiter de la circonstance pour remercier chaleureusement la direction de l'imprimerie du journal Le Droit pour l'excellente qualité des services qu'on nous y a fournis depuis plusieurs années. Le "déménagement" nous est imposé pour une stricte raison de commodité. Nous regretterons certainement les excellents services de notre typographe attitré, Monsieur L. Lévesque, et de l'excellent chef d'atelier, Monsieur Théo Pichette. A ces deux confrères syndiqués, ainsi qu'à M. Marcel Fredette, nous désirons exprimer nos plus sincères remerciements.

La démocratie et M. Raymond Barbeau

Le chef de l'une des factions du mouvement séparatiste: l'Alliance Laurentienne se défendait récemment d'entretenir quelque sympathie pour le racisme, le communisme ou le fascisme. "Les Laurentiens croient en la démocratie" de déclarer M. Barbeau. Cependant, la suite de son explication nous laisse un peu perplexes. "Ce que nous voulons instaurer dans notre république, c'est un système de NATIOCRATIE..." Dans un tel système, selon M. Barbeau, le "gouvernement serait constitué par les meilleurs citoyens de la république laurentienne et non par des représentants de partis soutenus par la caisse électorale ou de simples représentants géographiques." Ainsi Monsieur Barbeau laisse entendre que dans notre régime de démocratie parlementaire il n'est pas possible que les gouvernements soient formés des "meilleurs citoyens". Pour notre part, après avoir admis qu'aucun gouvernement humain ne saurait atteindre à la perfection, nous préférons travailler à remédier aux lacunes graves qui dévalorisent notre démocratie québécoise, ainsi nous sommes tout disposés à lutter contre l'emprise néfaste des caisses électorales, mais nous ne sommes pas disposés à signer un chèque en blanc à la NATIOCRATIE.

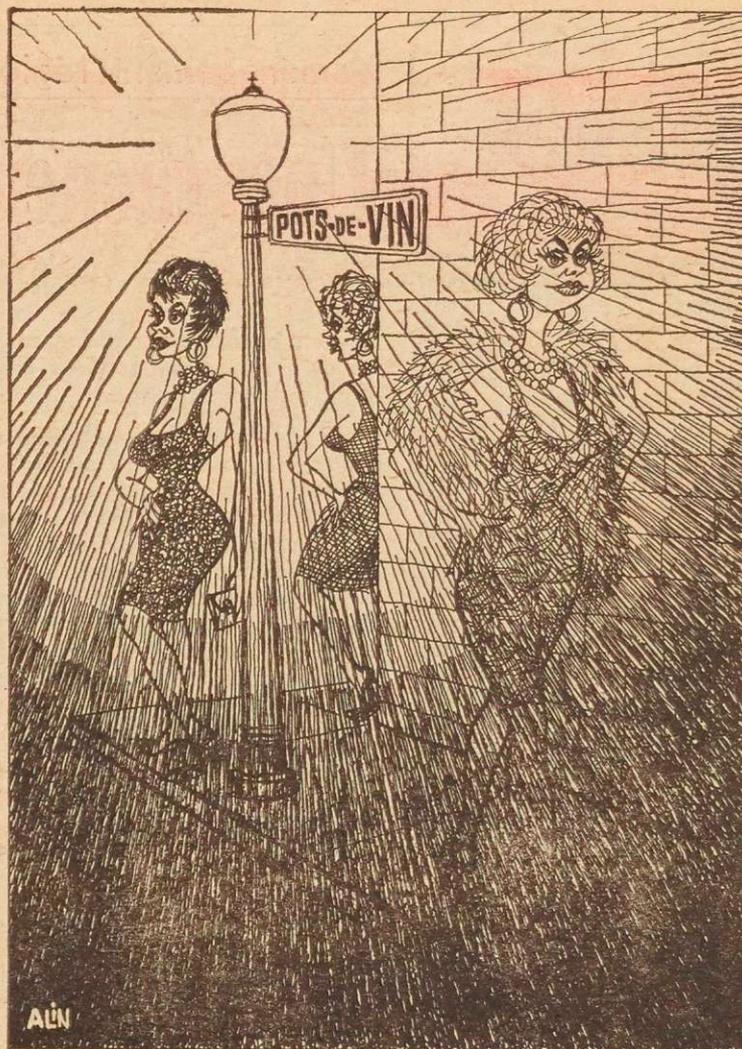
La vénération, au gros et au détail

Les talents commerciaux de Monsieur Gérard Martineau, Conseiller législatif et ancien Trésorier de l'Union nationale, sont déjà bien établis. Ses qualités de propagandiste discret mais efficace ne sauraient non plus être sous-estimées. Malheureusement pour lui, la meilleure des peintures (sic) ne saurait suffire à effacer les traces indélébiles qu'une certaine politique a imprimées à jamais dans le coeur et l'esprit d'un certain nombre de Québécois.

Ainsi donc, M. Martineau n'a pas prisé certaines émissions que le réseau anglais de Radio-Canada consacrait récemment à M. Maurice Duplessis. Dans un télégramme adressé au réalisateur de ces émissions, M. Martineau écrit: "La Société Radio-Canada devrait avoir honte de tenter de salir la mémoire d'un homme dont le nom est vénéré partout et qui est dans le coeur de tous les Québécois. Les responsables de cette affaire devraient avoir honte également de s'être servis des fonds publics de cette façon." De répandre ainsi la vénération dans le coeur de tous les citoyens, vraiment, M. Martineau, vous êtes trop généreux!

Jean-Paul Lefebvre

INDEMNITES



UN SALAIRE SUFFISANT POUR LES DÉ-PUTER ?

(Voir notre reportage en pages 6 et 7)

LE TRAVAIL CSN

Vol. XXXVII — No 2

Ottawa, Ont., février 1962

Le président, Jean Marchand analyse la situation avec franchise.

Orientation des relations patronales-ouvrières en Amérique du Nord

"Pourquoi les employeurs qui se cuirassent contre l'insécurité personnelle en investissant des montants considérables dans des fonds de pension et des assurances de toutes sortes, ne comprennent-ils pas ou comprennent-ils mal que les petits salariés désirent en faire autant ?"

Voilà l'une des questions que se posait, il y a quelques jours, le président Jean Marchand, devant une réunion qui groupait les membres de l'Association des directeurs de personnel de Montréal.

Selon son habitude, monsieur Marchand n'y est pas allé par quatre chemins pour énumérer et approfondir les griefs et les inquiétudes des travailleurs vis-à-vis de notre régime économique et en particulier, de notre conception des relations patronales-ouvrières. Il n'entre pas dans les habitudes du "Travail", faute d'espace, de publier in extenso, les textes de discours ou conférences. Cependant, prenant en considération l'importance de la récente causerie de Monsieur Marchand et le fait que les journaux n'en ont publié que des extraits, "Le Travail" se propose de fournir à ses lecteurs le texte intégral (en deux tranches) dont la première est reproduite ci-après et la deuxième tranche apparaîtra dans notre prochaine livraison.

Le Wagner Act aux Etats-Unis a définitivement marqué la tendance des relations patronales-ouvrières sur notre continent. Le Canada, et chacune de ses provinces, ont adopté des législations qui s'inspiraient, d'une fa-

çon générale, des mêmes principes. Vous connaissez les caractéristiques de ces lois.

- A) Reconnaissance formelle du droit d'association;
- B) Obligation pour l'employeur de négocier avec le



- C) Monopole de représentation du syndicat majoritaire;
- D) Morcellement de la négociation collective en prenant comme base l'entre-

(Suite à la page 4)

A LIRE

Le mois sur 2 colonnes page 2

L'opinion des jeunes page 3

Syndicats ou clubs de pêche, page 4

Un discours décevant page 4

Nos concours, page 5

Le Monde à l'envers page 8

Un mouvement en marche, page 9

Il faut passer à l'action page 10

LE MOIS

SUR DEUX COLONNES

Une nouvelle loi: celle des hôpitaux, est déjà rédigée à Québec. Il paraît toutefois qu'elle n'inclurait pas les hôpitaux psychiatriques. En attendant, les radiologistes et pathologistes de certains hôpitaux de Montréal ont claqué la porte avec fracas en revendiquant d'être payés à l'unité et non à salaire. Les infirmières à leur tour menacent de "s'absenter" à cause des conditions de travail inacceptables qui leur sont faites. M. Lesage propose de plafonner le salaire des spécialistes (radiologistes et pathologistes en l'occurrence) à \$20,000 par an. "Que le peuple du Québec, dont le salaire moyen est de \$75.00 par semaine, me juge", dit-il.

Jayne Mansfield est perdue et retrouvée à la suite d'un bain forcé. Personne ne s'inquiétait trop de son sort. Il était physiquement impossible, avec ses flotteurs personnels, qu'elle périsse en mer.

Tant pis, le Carnaval de Montréal ne bénéficiera d'aucun octroi municipal, ainsi en a décidé Me Jean Drapeau. Cette manifestation se limitera-t-elle, comme l'an dernier, à de brèves apparitions de Monsieur de Maisonneuve à la TV? Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser, surtout au bureau du Tourisme!

On annonce que le Sénat fera les frais d'un débat pendant la présente session. Pour lui rendre les fonctions qu'il devrait remplir suivant la constitution canadienne ou pour éliminer les vieux sénateurs d'obédience libérale? C'est la question qu'on se pose.

Si vos allocations de chômage vous semblent insuffisantes, il paraît qu'il est facile d'échanger vos chèques pour de faux billets de \$20.00. Le taux est d'environ \$40.00 en chèques pour \$100.00 en faux billets. Il y a évidemment des risques...

On projette la construction d'un stade à Montréal. Ce ne serait qu'utiliser justement une partie de la subvention accordée aux sports et au développement physique. On ne peut que souhaiter que ce stade ne serve pas uniquement aux sports professionnels, mais réalise une partie des vœux du gouvernement: "Faire une jeunesse plus saine et plus forte".

Le gouvernement fédéral annonce l'augmentation des subsides aux universités en vue de relever le défi soviétique en matière scientifique. Ouais, à la veille des élections, cette déclaration semble plutôt destinée à relever le défi de l'Opposition.

Comme le disait récemment M. Jean Marchand, il faudrait que les individus participent à la Société générale de financement pour éviter que les organisations bancaires en aient le principal contrôle. Mais il paraît que le gouvernement attend l'avis des institutions bancaires pour promulguer la loi créant la fameuse Société, et que les organisations bancaires veulent savoir quelle sera la participation de l'Etat à cette Société avant de rendre leur verdict. On tourne en rond. Peut-être serait-il bon de mettre en pratique le souhait que le cardinal Léger rappelait récemment: "Le droit de propriété doit s'étendre au peuple" et si possible, réaliser la Société de financement Etat-Peuple?

Avis aux femmes seules: Il y a plus d'un millier de marins déserteurs qui vivent en clandestinité à Montréal. C'est peut-être parmi eux qu'elles trouveront l'âme soeur...

Un amendement à la constitution est proposé par M. Diefenbaker afin d'obtenir une légère extension de sa juridiction: le pouvoir de légiférer en matière de pensions de vieillesse en tenant compte des besoins des veuves, des enfants et des invalides. On sait que c'est la seule loi de sécurité sociale qui est régie par le Fédéral... et que les élections s'en viennent.

Que feriez-vous si l'on vous intégrait à une liste syndicale sans vous demander votre avis? C'est exactement la façon de procéder du Conseil des employés civils qui essaie de contrer le syndicat démocratique et "bien de chez nous" que tentent d'établir les fonctionnaires provinciaux.

Les actions de la firme de produits pharmaceutiques Johnson & Johnson viennent de remonter de quelques points à la Bourse de New York à la suite de la mise sur le marché d'un produit anti-conceptionnel: simple pilule à avaler. Comme quoi la moralité et la prospérité ne vont pas toujours de pair!

Je ne comprends plus. Il est bien certain qu'un jour, pas trop lointain, le gouvernement français se trouvera confronté avec l'Organisation de l'Armée secrète en Algérie; des Français pour l'Algérie libre contre des Français pour l'Algérie française. Pourquoi alors le gouvernement français vient-il de donner l'ordre d'écraser une manifestation anti-OAS, à Paris? Bilan: huit morts et 250 blessés. La logique aurait-elle déserté le pré carré de France?

DERNIERE HEURE

Au moment d'aller sous presse, le service d'organisation de la CSN nous informe que notre Centrale syndicale a déposé devant la Commission des Relations ouvrières des demandes en certification couvrant, au total, plus de 5,000 travailleurs. Monsieur Amédée Daigle, directeur du Service d'organisation, annonce en outre qu'au cours des derniers six mois, les effectifs de la CSN se sont accrues considérablement puisque nous avons accueilli dans nos rangs plus de 4,000 travailleurs. Un bref exercice de calcul mental suffira à nous apporter la preuve que la CSN est en pleine expansion.

L'aménagement régional:

Une tâche essentielle au Québec

Une importante délégation de la Confédération des Syndicats nationaux rencontre le Premier Ministre de la Province et les membres de son Cabinet le 19 février. A cette occasion, les dirigeants de la CSN se proposent de soumettre à l'Honorable Jean Lesage et à ses collègues deux mémoires distincts. La première de ces études portera sur le problème du chômage.

Une analyse détaillée du marché de l'emploi dans la province de Québec a convaincu le mouvement syndical qu'une politique d'aménagement régional est essentielle et urgente. On sait déjà depuis longtemps que le chômage frappe plus durement la province de Québec qu'il n'affecte l'ensemble de l'économie canadienne. La comparaison avec la province d'Ontario est encore plus désavantageuse pour le Québec. On peut en effet affirmer que lorsqu'on trouve en moyenne au Canada 100 personnes sans emploi par milliers de personnes actives, ce taux ne sera que de 75 en Ontario, mais il s'élèvera à 130 environ dans la province de Québec. Cependant, la CSN se propose de démontrer au Gouvernement et à l'opinion publique qu'à l'intérieur même de notre province, les écarts sont beaucoup plus considérables qu'on serait porté à le croire à première vue.

Quels sont les remèdes appropriés à la situation de sous-développement qui caractérise plusieurs régions de notre province? Faut-il accentuer encore la concentration démographique et industrielle déjà faite dans la région métropolitaine de Montréal? Faut-il favoriser plutôt une décentralisation de l'industrie? Si oui, quelles sont les modalités d'application d'une telle politique d'aménagement régional? Ce sont là quelques-unes des questions cruciales auxquelles le mémoire de la CSN sur le chômage proposera des réponses.

En plus de faire connaître le résultat de ses études sur le problème du chômage, la CSN profitera de la rencontre du 19 février pour soumettre au gouvernement provincial le mémoire général dans lequel, à chaque année, elle a l'habitude de grouper ses recommandations sur toutes les législations qui lui apparaissent nécessaires au mieux-être des travailleurs et de la population en général. Le mémoire de cette année comprend une grande variété de sujets, allant de la rémunération des législateurs au travail du dimanche. Il va de soi que la législation ouvrière et la sécurité sociale seront en tête de liste des revendications de la CSN. Rappelons que cette Centrale syndicale qui représente près de 110,000 travailleurs répartis dans toutes les régions industrielles de la province, a célébré cette année le 40e anniversaire de sa fondation.

MOUVEMENTS OUVRIERS ET GREVES EN ESPAGNE

Le Comité d'Action Commune de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) pour l'Espagne a pris connaissance des mouvements ouvriers revendicatifs et protestataires qui depuis près de deux mois se développent dans diverses régions d'Espagne, notamment près de Valence, à Barcelone, à Bilbao et dans diverses villes du Pays basque.

Ces mouvements ouvriers qui touchent plusieurs dizaines de milliers de travailleurs, malgré les mesures policières et la répression du gouvernement franquiste, sont significatifs de l'état d'esprit qui règne en Espagne parmi la classe ouvrière, en dépit des déclarations rassurantes du régime de Franco et du silence qu'il s'efforce de faire autour de cette situation.

La CISL et la CISC saluent les travailleurs espagnols en lutte contre la misère et l'absence de liberté, les assurent de leur complète solidarité et ont pris les mesures nécessaires pour porter les faits à la connaissance de l'opinion mondiale et des instances internationales intéressées.

LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL
DE LA
CONFEDERATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des
Syndicats nationaux (C.S.N.)
et imprimé par "LE DROIT",
375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

49 IMPRIMERIES ALTIER

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa

Petit examen de conscience du lecteur

- Avez-vous déjà participé à nos concours? Pourquoi ne pas tenter votre chance?
- Avez-vous déjà apporté votre journal à l'usine ou au bureau pour causer de son contenu avec les compagnons ou compagnes de travail?
- Avez-vous déjà songé à nous écrire un mot pour nous dire ce qui vous plaît... et ce qui vous déplaît dans la formule actuelle de votre journal?
- A l'assemblée générale de votre syndicat, avez-vous déjà attiré l'attention des copains sur tel ou tel article du Travail qui vous avait particulièrement frappé?

Les lecteurs qui pourront répondre par l'affirmative à trois de ces quatre questions se méritent la mention de lecteurs MODELES.

L'équipe du Travail.



L'OPINION DES JEUNES

À quoi penses-tu ?

Vous devez en connaître, vous aussi, des jeunes filles qui se procurent une robe, un chapeau, qu'elles ne portent jamais. C'est à se demander si elles achètent seulement pour le plaisir de le faire.

Désirer un chapeau est une chose, en avoir besoin en est une autre. Je trouve cela désastreux, quand on songe aux milliers de gens qui ont besoin de cet argent pour se procurer une bouchée de pain. Si tu réfléchis à tout cela, jeune travailleuse, tu trouveras bien le moyen d'épargner sur ton salaire, si minime soit-il, et de t'accommoder de ce que tu peux avoir, sans te couvrir de dettes.

Loisirs coûteux

Pour les loisirs, c'est la même chose. Certainement qu'après une semaine de travail bien remplie, il faut se divertir, se changer les idées, c'est-à-dire, penser à autre chose qu'à ses occupations habituelles. Cette nécessité est facile à admettre, mais il est possible de le faire d'une façon équilibrée, sans laisser fondre son argent entre ses doigts. Même en sortant trois ou quatre soirs par semaine, dans des loisirs coûteux. Es-tu plus heureuse lorsque tu es obligée d'emprunter à tout le monde un peu d'argent afin de patienter jusqu'à la prochaine paie, qui te semble très loin, et avec laquelle tu recommenceras le même manège?

Il n'y a pas que les loisirs dispendieux qui puissent nous apporter une détente. Lire, écouter de la musique, broder, peindre, tout en nous reposant, peuvent nous donner une plus grande satisfaction. Nous pouvons par ces loisirs nous exprimer et découvrir des choses très intéressantes. C'est à toi de choisir selon tes goûts, tes aptitudes. La plupart des filles que je connais qui aiment danser, reviennent rarement contentes de leur soirée. Pour celles qui ne sont pas particulièrement intellectuelles, et qui ont un besoin absolu de bouger, une soirée de quilles de temps à autre est justement ce qui leur faut.

Conclusions

Je prends le risque aujourd'hui de passer pour une capitaliste, c'est ainsi que me nomment mes amis, pour me taquiner bien sûr; je ne suis ni capitaliste, ni avare. Je vois l'épargne comme un moyen nécessaire afin de bien préparer l'avenir. L'avenir, mot rempli de promesses, d'espoir, de désirs, mais aussi de difficultés pour chacune d'entre nous. Je ne peux m'empêcher de penser à tout cela et surtout aux difficultés qui peuvent survenir, non je ne suis pas fataliste, j'essaie d'être réaliste. Combien d'épreuves arrivent, la maladie, le chômage, la grève, etc... et puisque personne n'a la certitude d'être à l'abri de cela jusqu'à la fin de ses jours, je crois indispensable de s'identifier à la fourmi de LaFontaine.

Lorsqu'on est armé financièrement pour affronter les obstacles, c'est déjà plus facile à supporter.

En ayant un peu d'argent de côté, on peut penser à son avenir avec un sentiment de sécurité et d'espoir. Fonder un foyer demande à la jeune fille, d'avoir un trousseau convenable, on a besoin de beaucoup de choses dans une maison et l'avoir à l'avance est bien plus profitable, que de tout acheter à la dernière minute, sans pouvoir profiter des aubaines.

En fondant un foyer avec un beau trousseau et de l'argent, on a plus de chances de succès, du moins financier.

Pour cela, il faut évidemment apprendre à calculer et placer son argent. Alors jeune travailleuse, en supposant que tu seras d'accord avec moi et commenceras à faire ton budget, je te souhaite bonne chance.

Raymonde Lorrain.



Les jeunes travailleurs et LA CULTURE

Je viens de terminer la lecture de nombreux mémoires et d'articles, traitant tous de culture et, réellement, je ne suis pas plus éclairé sur le sens à donner à ce terme, qu'auparavant. J'ai l'impression qu'on en fait un emploi abusif et pas toujours opportun. On l'emploie quand on veut dire "éducation". On parle d'"instruction" et on se sert du terme "éducation", etc. On souligne même, dans un mémoire "que les jeunes travailleurs n'ont pas de culture, qu'ils n'ont terminé que leur septième année du cours primaire, et qu'ils ne lisent pas. On veut souligner, sans aucun doute, que les jeunes ne sont pas instruits, et ce, pour la majorité de la jeunesse canadienne-française.

Je n'aurais pas l'impertinence, croyez-moi, d'apporter une définition qui satisfasse tout le monde, loin de là, mais je serais tenter d'essayer de traduire ce que c'est, vous faire part de ma conception de la culture et surtout de la culture ouvrière.

Un dictionnaire ? ...

Nous savons tous, ou du moins devrions-nous le savoir, qu'on peut être instruit et, aussi paradoxal que cela puisse paraître, être inculte. C'est un fait. Il se vérifie assez facilement. Nous rencontrons des hommes, et ce, quotidiennement, qui sont spécialistes dans leur sphère, mais qui, hélas, en dehors de leur spécialité, sont de pauvres types au point de vue culture. Et chaque jour, nous rencontrons aussi des hommes qui nous en imposent par l'étendue de leurs connaissances, qui peuvent facilement nous entretenir d'une foule de choses et qui nous donnent l'impression d'être des encyclopédies vivantes. Mais nous savons, par contre, qu'être informé ne veut pas nécessairement dire être cultivé, pas plus d'ailleurs que posséder un savoir encyclopédique. Il fut un temps, et ce temps n'est pas si loin, où l'on passait pour une personne cultivée quand on pouvait citer une foule d'événements, d'auteurs, que sais-je encore. Mais ce temps-là est révolu. C'est donc dire qu'il y a eu évolution dans l'appréciation ou, si l'on veut dans la conception de la culture. Cela ne veut pas dire, pour autant, que tout le monde s'entend sur une conception donnée.

Faites donc une petite enquête dans votre milieu. Demandez donc à quelques personnes une définition de la "culture", de "l'éducation" et de "l'instruction", vous vous rendrez compte à quel point les réponses seront diverses et à quel point quelques-unes seront originales. Vous constaterez comme il est difficile d'énoncer une définition juste, de chacun de ces termes. Donc, le mot devient souvent un sujet de controverses, de ce temps-ci, on en parle et on se prononce même si on n'en possède qu'une vague idée.

Alfred North Whitehead, l'éminent philosophe anglais, donne une définition de la culture qui semble, à mon sens, une des plus justes qui soit.

"Culture is activity of mind and receptiveness to beauty and human feeling". La Culture est une activité de l'esprit et une capacité d'accession à la beauté et aux sentiments humains.

... Une vie !

Culture et éducation vont de pair, on ne peut concevoir l'une sans l'autre, la dernière n'étant que le moyen d'atteindre l'autre. En effet Jacques Maritain écrit dans "Education at the Crossroads" — "L'éducation est la conquête de la liberté intérieure et spirituelle, à atteindre par la personne individuelle, ou en d'autres termes, la libération de celle-ci par la connaissance et la sagesse, la bonne volonté et l'amour."

Si l'on réfléchit à la définition de Whitehead, on pense tout de suite à tous ces chercheurs, dont la vie s'écoule, entière, dans la science; à tous ces penseurs, ces philosophes, à tous ceux-là, préoccupés des problèmes de la vie de l'homme. A tous ceux-là aussi qui sont engagés dans l'action. Car l'action pour être salutaire et libératrice, doit découler d'une pensée en mouvement, en activité, qui juge, jauge et qui enfin se libère dans l'action.

Charles HENRI.



Ce que femme veut

selon Jeanne
DUVAL,
vice-
présidente
de la C.S.N.

Des femmes décidées ...

L'an dernier, dans différentes régions de la province, des groupements féminins désignés sous le nom de "Comité Féminin" furent fondés. Ces femmes de syndiqués se sont réunies tous les mois pour entendre différents conférenciers traiter de questions affectant le milieu de travail de leur mari ou les problèmes de l'heure de la municipalité ou de la région où elles vivent. Et cette année l'élan a repris de plus belle.

A Shawinigan

Les femmes de Shawinigan, fortes de leur expérience de l'an dernier, ont attaqué cette année un problème d'envergure: celui de l'éducation. Elles ont décidé de voir le fin fond de la question et, pour ce faire, elles ont invité tour à tour un professeur, un directeur d'écoles, l'aumônier de leur Conseil Central. Pour les mois à venir, elles ont l'intention d'inviter d'autres personnes qui s'occupent de la question scolaire, peut-être un commissaire d'écoles. Bravo! vaillantes pionnières de Shawinigan, vous avez compris qu'une mère de famille qui se contente d'envoyer ses enfants à l'école sans se soucier des programmes scolaires ou de la qualification des maîtres est une bien piètre mère.

Asbestos St-Hyacinthe

Les femmes d'Asbestos qui, elles aussi, avaient pris le départ l'an dernier, ont à l'heure actuelle plusieurs réunions à leur actif. Les questions syndicales retiennent leur attention: ce qu'est la convention collective — l'histoire du syndicalisme, etc. Elles ont de magnifiques projets en tête et lorsqu'on connaît l'esprit d'initiative, le dynamisme qui caractérisent ce groupe, on est sûr de leur réalisation.

Les femmes de St-Hyacinthe ont fondé en décembre dernier leur Comité Féminin. Une quarantaine de femmes assistaient à cette assemblée de fondation. Une volonté manifeste d'apprendre animait chacune des participantes et dès maintenant nous pouvons prédire que le Comité Féminin de St-Hyacinthe sera lui aussi un succès.

A Sorel, une réunion a eu lieu au début de l'automne pour les femmes de cet endroit. Une assistance d'environ soixante-quinze femmes fut enregistrée. Le vif intérêt des participantes laisse croire que dans quelque temps le Comité Féminin de Sorel sera une réalité.

On peut conclure que les femmes de syndiqués manifestent un très grand intérêt à la chose syndicale et c'est la présidente du Comité Féminin de Shawinigan qui écrivait dernièrement: "Nous sommes convaincues que le syndicalisme se renforcera dans la mesure où nous serons là pour aider nos maris. Quelles que soient nos occupations, nous devons nous intéresser à ce qui se passe autour de nous et prendre nos responsabilités si nous ne voulons pas que nos enfants nous reprochent un jour d'être restées indifférentes devant les problèmes contemporains."

Une politique de présence

Les femmes prennent conscience de l'importance capitale pour elles d'être présentes sur la place publique mais, en même temps, elles réalisent que cette présence ne doit pas être celle d'une marionnette. C'est pourquoi elles s'astreignent à l'étude des différents problèmes qui confrontent leur mari ou leurs enfants pour être en mesure, le moment venu, de participer intelligemment à la discussion de ces problèmes. Elles veulent assumer pleinement leur beau titre d'épouse; elles veulent être celle qui partage les peines, les luttes et les difficultés et, bien sûr, celle qui partage les joies et les victoires. Les femmes veulent faire équipe avec leur mari non seulement sur le plan familial, mais également sur le plan public et surtout sur le plan syndical. "Ce ne seront plus les hommes seuls qui travailleront à la défense des droits des travailleurs", comme disait Madame Monique Auger, de Shawinigan.

L'institution de ces Comités Féminins devrait se poursuivre avec vigueur dans les différentes régions de la province, car ils sont un gage d'épanouissement et de stabilité pour notre mouvement syndical.

Jeanne DUVAL

Un discours décevant

Evidemment, nous avons remarqué les quelques mesures annoncées et visant à stimuler l'activité économique... La CSN réclame depuis longtemps un rajustement de la pension de vieillesse et l'instauration d'un régime généralisé de pensions que les travailleurs puissent transférer d'un emploi à l'autre. Nous sommes donc heureux des mesures que le Gouvernement fédéral entend prendre pour amorcer la réalisation de cet objectif. Cependant, les mesures annoncées ne sont aucunement proportionnées à la gravité du problème du chômage au Canada. Nous subissons depuis la dernière Grande Guerre un sous-emploi chronique qui varie de 5 à 11% de la main-d'œuvre. En dépit des assurances répétées de tous les propagandistes du laisser-faire, la population canadienne sait maintenant que cette situation ne se corrigera pas d'elle-même, et que des mesures énergiques s'imposent. Malheureusement, le Gouvernement fédéral semble plus disposé à écouter les propagandistes des gros intérêts privés qu'à adopter des mesures d'urgence. Le discours du trône nous fait penser à l'état d'un malade atteint d'une infection aiguë et qui se contenterait de prendre sa température pour constater l'évolution de la maladie. Ainsi, nous avons pu remarquer que les porte-parole du gouvernement fédéral prennent une figure souriante dès que les statistiques de l'emploi démontrent la plus légère amélioration sur le mois précédent ou sur l'année précédente. On a grande confiance dans la guérison automatique du côté d'Ottawa. Ceux qui subissent le chômage et ses multiples privations préféreraient des remèdes dont l'efficacité ne se ferait pas attendre jusqu'à la prochaine génération."

La CSN espère encore, qu'en dépit de la maigreur et de la discrétion du discours du trône, le Gouvernement soumettra bientôt aux Chambres des législations susceptibles de fournir à l'économie canadienne l'impulsion dont elle a grand besoin. Ainsi, le discours du trône nous annonce une amélioration de la Loi des travaux d'hiver. Nous avons déjà recommandé l'utilisation du mécanisme d'une telle législation comme instrument de planification économique. Le principe de la loi actuelle est excellent mais il faudrait prévoir la multiplication par 10 des crédits accordés pour les travaux suscités lorsque le sous-emploi atteint un niveau important. Dans le mémoire qu'elle soumettra prochainement au Gouvernement fédéral, la CSN demandera de nouveau que la Loi des travaux d'hiver soit modifiée et élargie de façon à devenir une véritable mesure de planification économique prévoyant des octrois automatiques pour les travaux publics effectués par les provinces et les municipalités, octrois dont le nombre et l'importance seraient basés uniquement sur les besoins de l'économie et particulièrement sur l'indice de l'emploi.

JEAN MARCHAND

Syndicats ou clubs de pêche ?

Comment expliquer le fait que les clubs de pêche fassent tant parler et tant écrire en une saison où bien peu de citoyens se préoccupent de leur moulinet. Phénomène encore plus surprenant, que veut dire ce rapprochement nouveau entre deux institutions si différentes entre elles qu'un syndicat et un club de pêche. C'est qu'un groupe de fonctionnaires provinciaux, officiellement soutenu semble-t-il par certaines autorités gouvernementales, voudrait faire accepter le Conseil général des employés civils en tant qu'association représentant les intérêts économiques des quelque 20,000 fonctionnaires à l'emploi du Gouvernement de la Province. Or, il s'agit, de toute évidence, d'une association dominée par l'employeur qui a perdu la confiance des fonctionnaires et qui depuis toujours a restreint ses activités et ses préoccupations au domaine des loisirs.

Nos lecteurs se souviendront que le Gouvernement de la Province aurait autorisé, selon un porte-parole du Conseil général des fonctionnaires, la déduction à la source de la cotisation décrétée par ce Conseil général, et ce à compter du 1er juillet prochain. En apprenant cette nouvelle, le président Jean Marchand a déclaré: "Si le Gouvernement refusait au Syndicat un avantage qu'il accorde au Conseil général, cela constituerait à notre avis non seulement une préférence inadmissible, mais une attitude anti-syndicale et une violation de la Loi des Relations ouvrières."

Il y a quelques jours, un chroniqueur parlementaire du quotidien La Presse annonçait qu'il avait reçu une mise au point d'un

informateur très proche du Conseil des Ministres, l'assurant que le Gouvernement ne veut favoriser aucun groupement en particulier. Cet informateur "très autorisé" aurait cependant enchaîné en disant que si le Gouvernement reconnaît le droit qu'ont les employés de la Province de se grouper, il ne peut leur permettre de s'associer que dans les limites fixées par la législation en vigueur. Et notre homme de conclure que la loi des Syndicats professionnels ne peut s'appliquer dans le cas des employés civils puisque certaines conditions de travail de ces derniers sont déjà fixées par des législations provinciales et que le Gouvernement ne saurait reconnaître à un syndicat de fonctionnaires

des droits que d'autres lois de la Province l'empêcheraient d'exercer complètement. Cette déclaration n'eut pas l'heur de plaire aux fonctionnaires provinciaux. Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux, Monsieur Paul E. Larouche, déclare à ce propos: "Est-il quelque chose de plus ridicule et de plus stupide que d'affirmer que le Gouvernement provincial ne peut accéder à notre demande en vue de constituer un syndicat professionnel parce qu'une loi désuète, injuste et anti-sociale l'en empêche, car, en réalité, de quelle utilité serait un gouvernement s'il ne peut pas corriger les injustices existantes par l'adoption de lois nouvelles et l'abrogation ou l'amendement des lois injustes?" Monsieur Larouche ne manque pas de citer ensuite toute une kyrielle de pays où les employés civils jouissent des mêmes droits que les autres travailleurs.

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux mérite certainement la confiance des employés du Gouvernement. Nous ne saurions mieux faire que de souhaiter que les fonctionnaires y adhèrent en grand nombre. Quant aux porte-parole du gouvernement, qu'ils soient officieux ou officiels, il

faut espérer qu'ils feront preuve dans l'avenir de plus d'imagination et de dynamisme, correspondant en cela aux espoirs qu'avait fait naître dans la population le programme de rénovation politique et sociale qui devait porter le présent gouvernement au pouvoir.

Syndicat ou club de pêche? C'est le titre d'un récent éditorial de la Presse, signé Gérard Pelletier: "Tous ceux qui ont étudié la question du fonctionnarisme provincial, écrivait Pelletier, s'entendent sur un point: le syndicalisme constitue, aussi bien pour le gouvernement et les contribuables que pour les fonctionnaires eux-mêmes, l'un des espoirs les plus sérieux de réforme et d'efficacité. Aussi longtemps que les fonctionnaires existent à l'état de troupeau, sans organisation interne, ils restent la proie facile du favoritisme, du népotisme, du patronage et de toutes les manœuvres imaginables à base de passe-droit et de pots-de-vin. Or le fonctionnarisme québécois a toujours manqué d'une organisation authentique." Le Travail souscrit de tout coeur à cette prise de position de son ancien directeur.

LE TRAVAIL

Orientation des relations patronales-ouvrières

(Suite de la page 1)

prise ou, au mieux, l'ensemble des entreprises d'une même Compagnie.

Dans cette formule, les premiers intéressés — les syndicats et les employeurs — trouvent leur compte: règlement pacifique de la plupart des conflits de juridiction; conditionnement de l'exercice du droit de grève; droits exclusifs de représentation; liberté presque absolue des parties dans la fixation des salaires et des conditions de travail.

J'attire votre attention ici sur le fait que, dans cette conception des relations du travail, l'ensemble de l'économie et chacun des grands secteurs qui la composent, sont ignorés. La négociation collective doit se faire au niveau de l'unité de production ou de quelques unités reliées à la même entreprise commerciale ou industrielle. Le bien commun de l'industrie et de la nation est laissé au libre jeu des intérêts des parties. "What is good for General Motors, is good for the Country". C'est tout à fait conforme à l'esprit traditionnel du "free enterprise".

A côté des géants industriels, ont grandi, grâce à ces structures juridiques, de nouveaux géants issus cette fois, de la classe ouvrière et qui ont fait pendant à la force patronale. L'entente, la collusion ou les conflits entre ces géants ont déterminé le climat des relations patronales-ouvrières du pays depuis un quart de siècle.

Le syndicalisme a hérité de quelques-unes des qualités du "free enterprise" — comme le dynamisme et la combativité — mais aussi, prétend-on en certains milieux, de quelques-uns de ses défauts — comme une connaissance tronquée de l'homme et une préoccupation trop lointaine du bien commun.

La philosophie qui a inspiré notre régime de la convention collective est responsable, en

bonne partie, des divisions fondamentales qui existent dans notre société industrielle. Cette philosophie peut s'exprimer dans les deux postulats suivants:

a) La direction est exclusivement responsable de la marche générale des entreprises, des marchés, des prix, de l'organisation technologique de la production, de la définition et de la hiérarchie des fonctions, de la qualité de la production et de l'efficacité.

b) Le syndicat, de son côté, est plus particulièrement responsable du salaire, des conditions de travail, de l'ancienneté, et du bien-être des employés.

La convention collective, dans cette perspective, ne se présente pas comme un instrument de collaboration, mais comme une mesure de protection contre les abus, les décisions arbitraires de la direction et l'exploitation de la main-d'oeuvre.

Les employeurs se sont bien accommodés de ce régime qui leur accordait une grande liberté d'action dans leur poursuite constante d'une efficacité accrue et de marges de profit plus généreuses.

D'une part, les syndicats se sont retranchés dans la seule revendication, le régime ne leur demandant pas d'assumer des responsabilités quant à la bonne marche des entreprises ou de l'économie en général.

Bilan de cette conception du syndicalisme et des relations du travail

Le bilan de cette conception du syndicalisme et des relations du travail est loin d'être négatif, mais j'ai l'impression qu'il le deviendra rapidement par suite des bouleversements et des transformations qui s'opèrent dans le monde.

Je pourrais résumer ce bilan de la façon suivante:

a) Sous la pression constante des unions ouvrières, les entreprises se sont modernisées afin d'augmenter la productivité tout

en réduisant le coût relatif de la main-d'oeuvre.

b) L'Amérique du Nord a atteint le plus haut standard de vie au monde;

c) Les syndicats nord-américains sont puissants et stables grâce, en partie, aux formules de sécurité syndicale et au caractère dynamique de la négociation individuelle.

d) L'efficacité des syndicats, au plan de l'entreprise, a permis une intervention minimum de l'Etat dans le domaine social.

e) Les syndicats n'ont pas, ou peu, senti le besoin de l'action politique étant en mesure de régler leurs principaux problèmes directement avec les employeurs.

f) Le syndicalisme, dans ces circonstances, n'avait pas besoin d'une idéologie compréhensive et bien articulée.

g) Les employeurs ont exclu de leurs préoccupations, le bien-être des travailleurs et de la population — excepté dans la mesure où cela pouvait affecter la productivité ou la réputation de l'entreprise — se contentant de jouer le rôle de freins dans les mouvements de réclamations sociales.

h) Les syndicats ont accepté la division étanche des responsabilités de l'entreprise, faisant souvent ainsi des travailleurs, un groupe non intégré.

i) La rationalisation, la technologie et la cybernétique sont venues compléter la déshumanisation du travail industriel au profit d'une productivité croissante qui permettait, d'autre part, des salaires plus élevés et un standard de vie en constante amélioration.

j) L'absence de structure de collaboration a fait des négociations collectives, un jeu de pressions dans lequel la raison a un rôle tout à fait secondaire à jouer.

Si on étudie ces structures, cette conception et ces techniques, en regard de l'homme qui

est un être intelligent et responsable, on en perçoit rapidement les vices et les faiblesses. Mais, me direz-vous, ce système jusqu'à date, a bien fonctionné et a produit des résultats qui font l'envie de tous les autres pays industrialisés. C'est vrai. Mais c'est de moins en moins vrai.

Tant et aussi longtemps que l'Amérique du Nord a devancé de façon incontestable le reste du monde dans la production industrielle, les vices de ces structures n'ont pas été apparents et ont été vite oubliés devant les résultats fantastiques du système. Mais, cette situation n'est pas éternelle. La formation de blocs économiques créant de vastes marchés concurrentiels modifie substantiellement le rapport des forces entre les pays industrialisés. L'appareil économique nord-américain n'a plus le monopole de la haute productivité et, il est possible, que d'ici quelques décades, il ait même perdu son avance. L'émergence des pays africains et asiatiques bouleverse déjà les zones d'influence tant économiques que politiques. En somme, c'est notre régime lui-même globalement, qui est mis à l'épreuve, et, à mon avis, son système d'autodéfense est déficient. Il est déficient parce que les travailleurs, la population en général, ne s'en sentent pas solidaires et, si contradictoire que cela puisse paraître, ne sont pas prêts à faire des sacrifices pour le sauvegarder.

Pourquoi, me direz-vous, les travailleurs et la population ne se sentent-ils pas solidaires du régime économique qui leur a donné le plus haut standard de vie au monde? Une réponse brève serait que les dirigeants de notre activité économique se sont très peu préoccupés des problèmes des humains et ne se sont jamais comportés comme si les travailleurs et les citoyens étaient des hommes ayant fondamentalement la même nature qu'eux, les mêmes désirs et les mêmes aspirations.

(à suivre)

CONCOURS DU MOIS



CONCOURS NO T-9

Nos gagnants du mois dernier:

1er prix — M. Roger Hallé, 2187, rue Dionne, C.P. 264, Plessisville. (\$10.00)

2e prix — M. Ald. Lapointe, 5136, 9e Avenue, Rosemont, Montréal 36.

gracieusement offerts par

les Editions du Jour,

3411, rue St-Denis, Montréal.

Les doléances du notaire Poupard (Carl Dubuc)

En pleine forme (Alphonse Gagnon)

Un monde fou (Caricatures de Berthio)

Psychologie de la vie quotidienne (Théo Chentrier)

Montréal (130 photos de Michel Régnier)

3e prix — Mademoiselle Paulette Desrosiers, C. P. 456, Montmagny.

gracieusement offerts par

les Editions Ouvrières

1575, rue St-Denis, Montréal.

Les Autodidactes (Benigno Casérés)

Je ne suis pas un homme libre.

Notre concours de ce mois-ci : (T-10)

Quand les ouvriers de la St-Régis Paper se mirent-ils en grève? Le —3 septembre 1961.	Lettres
Quel est le salaire moyen dans l'industrie textile? \$—3—	— — —
Combien de fonctionnaires le Conseil des Employés civils cherche-t-il à représenter? —,000	— — —
Quel est le carré de 3?	— — —
Quand la grève de Godbout prit-elle fin? le — — janvier 1962	— — —
Combien de Collèges Canadiens du Travail connaissez-vous?	— — —
Quand prend fin la nouvelle convention de travail des Travailleurs du Bâtiment de Drummondville? Le 30 avril —96—	— — —
Quelle sera l'augmentation des salaires à la publication du décret du Bâtiment de Drummondville? 0.—0	— — —
Si vous aviez une augmentation de 0.50 l'heure. Combien auriez-vous de plus (en dollars) pour une semaine de 40h.? \$— —	— — —
Réponse: Art de celui qui exerce un métier manuel à son compte.	— — —

NOUVEAU CONCOURS

L'histoire des travailleurs

N.D.L.R.

Le succès déjà remporté par le concours publié à chaque mois dans votre journal nous incite à offrir à nos lecteurs un deuxième concours. Celui-ci portera sur l'histoire des travailleurs. Tous nos lecteurs sont évidemment invités à y participer. A chaque mois, nous poserons 5 questions. Cependant, 3 bonnes réponses seront suffisantes pour participer au tirage du prix offert aux gagnants par les Editions ouvrières.

Le gagnant ou la gagnante de ce concours sur l'histoire des travailleurs aura droit à \$10 de livres. Ces livres sont gracieusement offerts par les Editions ouvrières, 1575 rue St-Denis, Montréal, et notre gagnant pourra choisir à son gré les ouvrages qu'il préfère sur les listes fournies par les Editions ouvrières.

- 1- Qui est l'auteur du livre intitulé "Brève histoire du syndicalisme ouvrier" publié aux Editions de l'hexagone?
- 2- En quelle année fut fondée la première centrale syndicale canadienne?
- 3- En quelle année eut lieu la grève générale de Winnipeg?
- 4- Combien de mineurs furent impliqués dans la grève de l'amianté en 1949?
- 5- En quelle année la CSN (C.T.C.C.) fut-elle fondée?

La C.S.N. et le rapport MacPherson

"Nous croyons que le gouvernement devrait entreprendre l'unification et l'intégration des réseaux ferroviaires sous l'autorité de la société d'Etat au lieu de céder aux réclamations des intérêts privés. La plupart des Etats modernes ont adopté une telle politique". Voilà ce que déclarait le président général de la CSN, M. Jean Marchand, en commentant la publication du rapport MacPherson. Et M. Marchand d'ajouter: "Nous ne suggérons pas que toutes les entreprises privées de transport soient nationalisées mais nous soumettons que l'Etat, par le truchement du National-Canadien, doit exercer une influence déterminante dans ce secteur.

S'il est faux, en principe, de nationaliser pour le plaisir de nationaliser, l'opération inverse est aussi fautive, et nos actions, dans ce domaine, doivent être justifiées par des raisons d'ordre économique et de bien commun.

Qui s'objecte à l'assurance-santé? (II)

par Claude Morin

secrétaire de l'École de Service social de l'Université Laval

1) "la profession médicale sera la victime de la bureaucratie".

Si on veut dire, par cet argument, qu'il y aura des formules à remplir, on a raison. Si on veut dire qu'il y en aura beaucoup plus que maintenant, c'est moins certain. En effet, les médecins remplissent déjà beaucoup de formules pour les diverses compagnies d'assurance, ainsi que pour le gouvernement. Dans bien des cas, d'ailleurs, il est impropre de dire que "les médecins s'occupent" de paperasserie; ce sont plutôt leurs secrétaires qui font ce travail.

L'argument invoqué ici suppose au départ qu'un programme d'assurance-santé conduira inévitablement à la paperasserie administrative compliquée, ce qui est loin d'être nécessairement le cas, puisque, dans une certaine mesure, le programme public remplacera, par des procédures simplifiées et uniformes, la multiplicité des formules actuelles. Il est, de plus, fort possible que l'Etat exige moins de détails que les compagnies privées d'assurance-santé.

2) "la profession médicale ne sera plus contrôlée par les médecins exclusivement".

Les médecins ne forment pas un groupe à part dans la société. Les fonctionnaires qui régiraient le programme d'assurance-santé auraient la même attitude vis-à-vis ce groupe, que celle qu'ils pourraient avoir par rapport à d'autres; leur but ne serait pas de dire aux médecins comment traiter leurs malades, pas plus que les fonctionnaires d'un ministère du Travail ne disent à des ouvriers spécialisés comment accomplir leur travail. Ils seraient donc intéressés, non pas à la science médicale elle-même, mais à certaines pratiques des médecins dans l'exercice de leurs fonctions. Dans l'argument ci-haut mentionné, on confond la science médicale avec ses accessoires. Un programme d'assurance-santé vise ces derniers (mode de paiement des honoraires, taux des honoraires, etc.).

Il n'est pas non plus exclus, — il est même souhaitable que ce soit le cas — que des médecins à l'emploi de l'Etat administrent le programme d'assurance-santé. Du coup, la présente objection perdrait beaucoup de sa force apparente, puisque des "médecins généraux" seraient la profession médicale.

3) "les services médicaux seraient moins bons".

Nous avons déjà répondu à cette objection à propos des médecins fonctionnaires (voir paragraphe "a"). L'argument est d'ailleurs une arme à deux tranchants. On est tout autant justifié de dire que, dans la pratique actuelle, les gens qui sont capables de payer sont les seuls à recevoir des bons soins. Si cet argument est faux et que les services actuels sont aussi bons pour les pauvres que pour les riches, pourquoi deviendraient-ils de qualité inférieure avec l'instauration d'un programme d'assurance-santé?

4) "le secret professionnel serait menacé".

Dans cet argument, on imagine, pour les besoins de la cause, que le traitement médical typique ne met en présence que le médecin et son malade. Or, de fait, la situation n'est pas aussi simple: un

bon nombre de personnes peuvent être au courant de l'état de santé du malade. Les employés des compagnies d'assurance auprès desquelles le malade est assuré, les gardes-malades, secrétaires des médecins ont la possibilité de partager le "secret professionnel" avec le médecin traitant. Pourtant, on ne s'inquiète pas de la discrétion de ces personnes. Pourquoi la situation deviendrait-elle tellement insupportable si le traitement se faisait à l'intérieur d'un régime généralisé d'assurance-santé? Les fonctionnaires remplaceraient simplement le personnel des compagnies d'assurance et ne mettraient pas davantage en danger le secret professionnel.

5) "les médecins n'auraient pas le temps d'accorder toute leur attention au malade".

On utilise cet argument en supposant que la forte hausse dans la demande de traitements médicaux qui se produira inévitablement au début du programme d'assurance-santé se poursuivra indéfiniment, ce qui n'est pas le cas d'après l'expérience des autres pays.

C'est une situation qui peut se produire, pour certains médecins, si l'assurance-santé prévoit des honoraires proportionnels aux services rendus. Pourtant, c'est ainsi que les honoraires sont perçus maintenant, mais on ne craint pas que les médecins sacrifient la qualité du service à la quantité de malades. Pourquoi ce ris-

que se réaliserait-il seulement avec un programme généralisé d'assurance-santé?

On peut aussi se demander si, actuellement, les malades reçoivent toute l'attention à laquelle ils auraient droit de la part de leur médecin. Chose certaine, ceux qui n'ont pas d'argent doivent bien souvent se passer complètement de cette attention.

6) "si les soins sont gratuits, les malades imaginaires gaspilleront le temps des médecins".

Ce problème peut se présenter au début de l'application du programme d'assurance-santé, mais l'effet de nouveauté s'atténuera avec le temps. De toute façon, il n'y a probablement pas autant de malades imaginaires que l'argument présenté voudrait le laisser croire. D'autre part, comme les malades imaginaires sont préoccupés fortement de l'état de leur santé, il est possible qu'ils fréquentent actuellement les médecins en payant les "services requis". Ils iraient peut-être plus souvent si les soins étaient gratuits, ce qui serait dans certains cas l'indice d'un déséquilibre mental possible. De toute façon, le médecin n'est pas un être sans défense livré aux caprices de ses clients. Pour ce qui est des malades imaginaires, il pourra agir avec eux comme il le fait maintenant: leur faire comprendre qu'ils ne sont pas malades, ou leur prescrire des remèdes inoffensifs!

(à suivre)



Jean XXIII parle au monde

UN BON PARTAGE DU GATEAU NE SUFFIT PAS

Sa Sainteté Jean XXIII ne donne pas bonne conscience à un syndicalisme qui aurait décidé de limiter ses efforts à un bon partage du gâteau de l'entreprise ou de tout le système économique. Ce genre de syndicalisme d'affaires que l'on désigne aussi en Amérique du Nord sous le nom de "bread and butter unionism" a toutes les raisons de se sentir dans une position fort inconfortable par rapport aux exigences de la justice. Dans Mater et Magistra, Jean XXIII ne méconnaît pas les efforts qui doivent être faits pour assurer une juste répartition des richesses entre les agents de la production, puisqu'il s'arrête longuement à parler de la rémunération du travail. Cependant, il considère que c'est nettement insuffisant.

En effet, dit-il, "il est inscrit dans la nature des hommes qu'ils aient la possibilité d'engager leur responsabilité et de se perfectionner eux-mêmes, là où ils exercent leur activité productrice.

"C'est pourquoi si les structures, le fonctionnement, les ambiances d'un système économique sont de nature à compromettre la dignité humaine de ceux qui s'y emploient, d'éteindre systématiquement leur sens des responsabilités, de faire obstacle à l'expression de leur initiative personnelle, pareil système économique est injuste, même si, par hypothèse, les richesses qu'il produit atteignent un niveau élevé, et sont réparties suivant les règles de la justice et de l'équité."

Il est donc évident que le mouvement syndical ne peut se contenter de rechercher de bons salaires. Il doit viser plus haut et au-delà. Il doit favoriser positivement la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise et à la vie économique en général.

LA PARTICIPATION, POURQUOI?

L'orientation donnée par S. S. Jean XXIII est susceptible de provoquer des réactions d'impatience de la part des employeurs et même des travailleurs. N'est-il pas déjà assez difficile de s'entendre sur une politique de salaires? Pourquoi insister sur la nécessité de la participation à la vie de l'entreprise et créer ainsi de nouvelles sources de difficultés entre employeurs et syndicats?

(Suite à la page 8)

QUE PENSEZ-VOUS DE L'INDEMNITE ACTUELLE

La politique n'a pas très bonne réputation chez nous, et pour cause. Les diverses formes de la corruption politique et électorale avaient atteint, dans notre milieu, un tel degré de perfection que l'opinion publique a fini par éprouver un haut-le-cœur qui nous vaudra peut-être une épuration de nos lois et de nos mœurs électorales.

Ce serait nier l'évidence que de ne pas constater, depuis quelques années, un réveil de la conscience civique.

Le désir de réhabiliter la politique et les hommes qui s'en occupent prend diverses formes. Ainsi, discute-t-on présentement d'une réforme de la carte et de la loi électorales. En temps opportun, la CSN et le journal Le Travail feront connaître leur opinion sur ces mesures. Disons tout de suite qu'en ce qui concerne le projet de refonte de la loi électorale, il y a certainement lieu de s'inquiéter du sort peu favorable qu'il réserve aux candidats indépendants et aux porte-parole des petits partis. Mais Le Travail se préoccupe aujourd'hui d'un autre aspect de la question.

Etre député ou ministre, c'est remplir l'une des fonctions les plus utiles et les plus importantes qui existent dans une société. Ou'un bon nombre de politiciens ne se soient pas montrés à la hauteur de la tâche, il n'est pas nécessaire de le démontrer longuement. Mais pour reprendre un slogan qui a connu son heure de gloire. "Il faut que ça change".

Pour attirer à la carrière politique des candidats compétents, honnêtes et désintéressés, en nombre suffisant, l'indemnité versée actuellement est-elle adéquate? C'est une question que la population du Québec doit se poser. Le Travail l'a posée pour vous à quelques-uns des représentants les plus autorisés de partis politiques ou de groupes de citoyens qui s'intéressent de près à la politique. On trouvera ci-contre le résultat de notre enquête. Si nos lecteurs veulent prendre part à cet échange d'opinions, nous serons heureux de publier leurs lettres, à la condition qu'elles ne dépassent pas une trentaine de lignes de texte.

Avant de céder la parole aux personnes que nous avons interviewées, rappelons à nos lecteurs que les indemnités actuellement payées à nos hommes politiques, dans la province de Québec, sont les suivantes (incluant l'indemnité elle-même et l'allocation de dépenses):

\$25,000 au Premier Ministre,
\$22,000 aux ministres et au Chef de l'Opposition,
\$10,000 aux députés.

LE TRAVAIL

1

La CSN juge tout à fait insuffisante la rémunération des ministres et des députés. Nos législateurs, et les responsables des différents ministères, doivent pouvoir remplir leurs hautes fonctions sans qu'il leur soit nécessaire de recourir à des revenus d'appoint ou de puiser dans leurs économies personnelles.

Si on veut plus d'honnêteté et de désintéressement dans la vie publique, on doit créer des conditions qui n'incitent pas aux prébendes et qui n'exigent pas de l'héroïsme à jet continu.

Quiconque ferait une étude impartiale de l'histoire politique de notre province au cours du dernier siècle serait sans doute forcé de constater que la tendance aux prébendes a été plus marquée que la poussée vers l'héroïsme.

Jean Marchand,
président général de la CSN.

2

Il est difficile d'imaginer comment nos députés et ministres tant provinciaux que fédéraux peuvent joindre les deux bouts avec les indemnités qu'ils reçoivent actuellement.

A moins de vivre régulièrement dans les capitales, ils doivent y faire des dizaines de



voyages par année, y maintenir un pied à terre plus ou moins élaboré, manger une bonne partie de l'année dans un hôtel ou un restaurant, etc., etc., et les sessions sont de plus en plus longues.

Dans leur comté, ils doivent maintenir un bureau, visiter régulièrement les municipalités de leurs électeurs, être présents à une foule d'événements sociaux, faire des cadeaux, donner des prix aux écoles, participer à toutes sortes de bonnes oeuvres, maintenir un certain niveau de vie...

Dans une grande majorité des cas, le député ou le ministre ne peut pratiquer sa profession civile ou doit pour maintenir son bureau professionnel s'associer à un autre.

A mon avis, l'indemnité parlementaire, dans la plupart des cas, non seulement ne compense pas pour la perte des revenus personnels des députés ou des ministres, mais souvent ne couvre même pas les dépenses qu'occasionne la charge elle-même, sans parler des dépenses d'élections...

Comment peut-on trouver des candidats dans ces conditions? Je me le demande souvent. Il doit y avoir autre chose que l'indemnité... mais si l'indemnité était plus adéquate peut-être aurions-nous de meilleurs candidats et partant de meilleurs députés.

Je connais une foule de gens qui feraient d'excellents députés, mais qui ne peuvent se payer le luxe de le devenir.

Maurice Chartrand,
directeur général adjoint
Chambre de commerce de Montréal.

3

Non, je ne crois pas que les ministres, et encore moins les députés, soient assez payés.

1. Le député est membre du plus haut conseil d'administration de la société. Il est chargé d'orienter la marche d'une entreprise qui domine et en quelque sorte contient toutes les autres; il scrute et approuve des budgets qui touchent au milliard annuel. Sa besogne, s'il la fait consciencieusement, est l'une des plus exigeantes qui soient. C'est

de la candeur naïve ou des vestiges (inconscients ou pas) d'une vieille hypocrisie de prétendre que les hommes qui feront ainsi, de tout leur coeur et de toute leur conscience, cette besogne vitale y viendront "par vocation", et pour \$10,000 par année. Les meilleurs hommes reculent souvent à la pensée d'avoir à s'endetter ou à s'exposer quotidiennement à la tentation du "casuel".

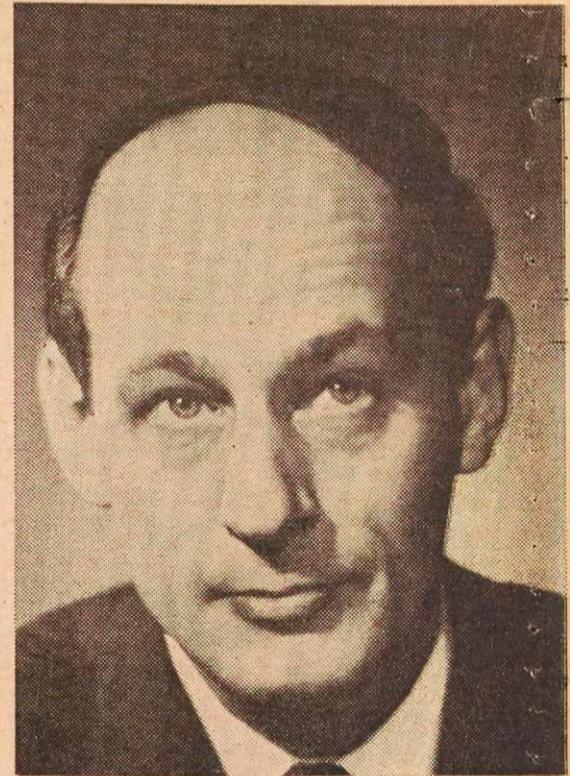
2. Le poste de député est par définition instable et provisoire. Quatre ans se passent, comme un arrêt plus ou moins total dans la carrière que l'homme poursuivait. Il risque d'avoir à y revenir émoussé, rouillé, distancé par d'autres. Qu'au moins on lui assure une stabilité financière suffisante pendant ces quatre ans. Ce que les traitements actuels ne font pas.

Bien entendu, le problème de la qualité parlementaire n'est pas eu'une question d'argent. Mais l'argent en est un des gros facteurs. Sauf en périodes exceptionnelles, dans une société comme la nôtre, on doit un peu dire du Parlement comme de toute entreprise: "Si on veut des bons hommes, il faut les payer".

Combien? Comment? C'est évidemment discutable. Je dirais pour ma part qu'un député devrait, le plus tôt possible, toucher quelque chose comme \$15,000, plus un modeste secrétariat qui élèverait le "prix de revient" d'un représentant du peuple aux environs de \$20,000.

C'est là, je crois, la moyenne-minimum de nos jours pour un professionnel, un administrateur ou un petit homme d'affaires qui réussit.

Si nous voulons éliminer les médiocres et les ratés, ne confinons pas nos députés à un niveau économique absolument inférieur aux responsabilités qu'ils ont.



René Lévesque,
ministre des Richesses Naturelles
et député de Laurier.

4

L'indemnité actuelle d'un député provincial est de \$6,700.00. Il faut de cela déduire l'impôt et la contribution au fonds de pension des députés. On alloue annuellement aux députés une somme de \$3,300.00 pour frais de déplacement et dépenses de bureau ce qui fait un montant total de \$10,000. Cette indemnité est nettement insuffisante.

Le rôle du député à notre époque, comme autrefois d'ailleurs, et il ne semble pas que

QUELLE DES DEPUTES ET DES MINISTRES?



ment meilleures. Quant à suggérer l'indemnité qui devrait être payée aux députés provinciaux ou fédéraux ou aux ministres, je n'ai pas l'intention d'en fixer le montant mais, celle que nous recevons à l'heure actuelle ne répond pas aux besoins et est peut-être de nature parfois, à inviter le député à succomber à certaines tentations...

**Jean-J. Bertrand, c.r.,
m.p.p. — Missisquoi.**

5

La fonction publique est plus complexe et exigeante que jamais. Ceux qui en assument les responsabilités et... les risques doivent être en mesure de le faire avec compétence et liberté.

L'indemnité parlementaire, quelle qu'en soit l'importance, n'est pas une garantie de la valeur de nos représentants; dans notre contexte socio-économique, elle n'en demeure pas moins un moyen efficace d'intéresser à la chose publique les meilleurs éléments de la population et de nous assurer qu'une fois choisis, ils exerceront leurs fonctions avec objectivité et intégrité.

Si l'on veut que l'indemnité réponde vraiment à ces objectifs, il importe cependant qu'elle soit établie au niveau des exigences du service public et qu'elle se situe au sommet de l'échelle des rémunérations socialement acceptables. Dans cette perspective, l'indemnité actuelle de nos législateurs, ministres et députés, n'apparaît pas suffisante.

cela doit changer d'ici longtemps, n'en est pas un seullement de législateur mais, il est également un intermédiaire ou un médiateur. La participation du député, participation plus ou moins active aux travaux: sessionnels ne représente qu'une partie de la besogne qu'il doit accomplir. A cette fin, il doit consacrer une grande partie de son temps à la recherche, à la documentation afin d'être bien renseigné sur les sujets que la législature est appelée à discuter.

Il doit demeurer à Québec durant au-delà de quatre mois par année pour la session et les sessions sont de plus en plus longues à cause, d'abord, des budgets énormes qui doivent être discutés et dont la dépense doit être surveillée. Cela lui impose l'obligation de défrayer des dépenses considérables de logement, etc., en dehors de son domicile habituel.

C'est là la partie que l'on appellerait du rôle de législateur.

Mais, demandez à tous les députés et surtout à ceux qui vivent en dehors des centres métropolitains et vous apprendrez vite que le député est peut-être davantage un intermédiaire ou un médiateur. L'électeur qui lui a fait confiance et même ceux qui ont voté contre lui, le visitent pour lui exposer leurs demandes, pour lui demander d'intervenir en vue de hâter le règlement de certains problèmes. Les corporations publiques, municipales ou scolaires présentent leurs doléances, leurs requêtes et dans ce domaine, vous n'avez qu'à venir au Parlement à Québec, pour constater le pèlerinage des délégations qui accompagnent le député auprès des différents ministères.

Le député doit également faire beaucoup de représentations sociales: il doit participer à de nombreuses fêtes pour y représenter le comté, sans mentionner les nombreuses sollicitations qu'il reçoit pour la publicité, les oeuvres, etc.

En bref, je crois avoir raison de dire que le député doit consacrer tout son temps à l'exercice de son mandat. Il doit même mettre de côté et négliger parfois ses propres affaires. Il y a sans doute des malins qui trouveront que certains députés sont trop payés. Je les invite à se faire élire et j'ai la conviction qu'ils changeront d'idée.

Pas besoin de dire qu'une indemnité plus élevée serait de nature à intéresser davantage une foule de concitoyens à accepter de se porter candidat. De cette façon-là la qualité et la valeur des hommes seraient probable-

ment à chaque souscription populaire, etc., etc. C'est de l'hypocrisie que de feindre de croire que des parlementaires placés dans une telle situation n'ont pas d'autres sources de revenus plus ou moins avouables.

"Evidemment, ces sources de revenus ne sont pas toutes, à strictement parler, malhonnêtes. Un professionnel ou un commerçant peut fort bien, en négligeant un peu son travail de législateur, et en pratiquant certaines formes de (plus ou moins bon) patronage, réussir à faire vivre convenablement sa famille. Mais un simple ouvrier ou un cultivateur moyen ne peut certainement pas se payer le luxe d'être député. C'est ce qui explique en partie que nos parlements sont dominés par la bourgeoisie qui, elle, peut se servir de la politique pour muser ses affaires.

"A la FTQ, nous appuyons le Nouveau parti démocratique et nous voulons que les travailleurs soient convenablement représentés à nos divers parlements. C'est pourquoi je suis en faveur non seulement d'indemnités parlementaires plus réalistes, mais également, et surtout, d'un amendement à la loi électorale prévoyant un congé sans solde, sans perte des droits acquis, pour tout employé se portant candidat ou ayant été élu au poste de député.

"Il reste, certes, à trouver une formule qui préviendrait les abus, mais c'est s'illusionner que de parler de démocratie tant qu'on n'aura pas résolu ce problème pratique et brisé le monopole qu'exerce sur la gestion des affaires publiques une aristocratie de l'argent qui ne vaut guère mieux que celle du sang.

**Roger Provost,
président, La Fédération des travailleurs
du Québec.**

7

Les candidats aux différentes élections se présentent comme des serviteurs du peuple. Il faut les prendre au mot afin que cette promesse fondamentale soit remplie. D'ailleurs, cette conception de serviteur du peuple du rôle du député devrait être une pleine réalité. C'est essentiel au bon fonctionnement de la démocratie.

Pour qu'il en soit ainsi, la rémunération attachée à la fonction doit être suffisante. Le salaire d'un député devrait être au moins égal à celui de la moyenne des meilleurs hommes d'affaires ou des professionnels les plus compétents. Il devrait être établi à un niveau tel que le député puisse faire face honorablement à ses obligations familiales et sociales. Il pourrait et devrait alors se consacrer entièrement à sa tâche de représentant et de serviteur du peuple et n'aurait plus aucune excuse de se laisser tenter par des occasions de revenus additionnels plus ou moins recommandables.

Du même coup, l'électeur aurait le droit d'être très exigeant sur le rendement de son député et très sévère pour toute dérogation de ses devoirs.

Il restera toujours à s'assurer de la compétence et de l'intégrité de ceux qui sollicitent les suffrages de la population, car de meilleurs salaires ceux qui sollicitent les suffrages de la population, car de meilleurs salaires n'assureront pas automatiquement le choix et l'élection des meilleurs hommes. C'est alors que l'électorat devra jouer véritablement son rôle car son vote peut constituer la carte de compétence exigée du futur député. Donc, qu'un salaire suffisant soit attaché à la fonction et que l'électeur joue vraiment son rôle de sélection!

**Paul-Henri Lavoie,
directeur de l'hebdomadaire
La Terre de chez nous.**



**Jean-M. Beauchemin,
secrétaire général de la Fédération
des Collèges classiques.**

6

"Je crois que l'indemnité parlementaire de nos députés, tant fédéraux que provinciaux, est tout à fait insuffisante pour permettre à un législateur qui n'est pas indépendant de fortune de se consacrer consciencieusement à sa tâche, de continuer à avoir une vie familiale convenable et de satisfaire aux innombrables obligations sociales de l'homme public.

"C'est pratiquer la politique de l'autruche que de vouloir s'imaginer que certains députés dont la circonscription est éloignée de la capitale, peuvent, avec une indemnité annuelle de \$10,000, dépenses comprises, faire les frais de deux domiciles, ou vivre à l'hôtel le plus clair de l'année, ou rentrer au logis à chaque week-end, recevoir à dîner les électeurs qui leur rendent visite, participer gé-

LE MONDE À L'ENVERS



Par Adrien Plourde,
v.-prés. de la CSN

Il vient de quitter son coin de l'usine où depuis 15 ans, il s'était cru à jamais chez lui. Il laisse une armoire vide, il a tout emporté, il ne reviendra plus.

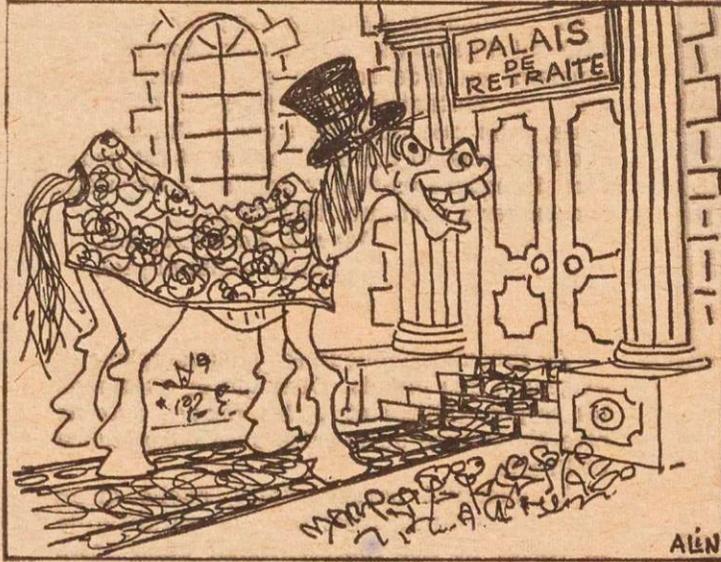
A cinquante ans, il ne peut plus suivre la nouvelle machine, elle est trop compliquée, elle va trop vite.

Avec ménagement, on lui a fait remarquer qu'il était handicapé et comme il ne comprenait pas, on lui a dit que la machine exigeait un jeune homme qui n'avait ni rhumatisme, ni de genou raide, séquelle d'un accident de travail.

L'HOMME

Après un dernier regard vers la maudite machine qui le prive de son gagne-pain, il s'achemine vers le bureau de la paye où il recevra son dernier chèque.

Le payeur veut lui donner un dernier espoir: "Nous avons été bien satisfaits de vos services, si on trouve quelque chose pour vous,



SOCIÉTÉ DE TRAVERS, MONDE À L'ENVERS.

Nous vivons une période étrange. Plus d'inventions ont été réalisées en un demi-siècle que pendant les milliers de siècles de l'histoire des hommes.

Titoff, Gagarine s'amuse à la grande roue autour du globe, la lune est photographiée par derrière, les bombes atomiques sont devenues propres dès l'instant où elles ne détruisaient plus que les êtres vivants et laissaient intacts les biens matériels, et que sais-je encore?

Tout est merveille, tout est sensationnel; les yeux tout grands ouverts, la bouche bée, nous sommes en extase devant les réalisations fantastiques du génie humain et nous n'entendons plus les plaintes des victimes qu'il fait.

La science n'a pas envahi que le cosmos, elle est entrée dans nos usines. Chaque jour, l'automatisation, la mécanisation et la technique éliminent les emplois et vidant nos usines.

Faut-il condamner le progrès technique? Non et oui. Non, parce que souvent il soulage le travailleur d'un effort pénible, qu'il contribue au mieux-être de toute la société.

Oui, il faut le condamner, parce que le progrès technique exige sa rançon, ses chômeurs.

C'est inévitable, soutiennent les progressistes, mais sur une longue période, tout redevient normal, il faut se faire une raison. Il est tellement plus facile de raisonner les autres que d'être les autres.

LE PROGRES...

Si demain, à Arvida, l'automatisation et la mécanisation ne laissent au travail que 500 travailleurs sur 5,000, faudrait-il applaudir la science ou pleurer sur elle?

Evidemment, on ne congédie pas 4,500 travailleurs d'un seul coup; on sait y mettre le dosage, mais l'usine se vide quand même, car présentement des employés ayant 9 et 10 ans de service pour la compagnie sont jetés sur le pavé et ce sont pour la plupart les moins anciens.

N'avons-nous pas été trop préoccupés à protéger ceux qui restent et pas assez à l'égard de ceux qui partent? Aurions-nous été dupes des stratèges des compagnies? Avons-nous fait tout notre possible pour arrêter cette hémorragie? Avons-nous accepté trop vite le pré-lèvement exigé par le progrès sur notre main-d'oeuvre? Enfin, avons-nous tenté sérieusement sur le plan législatif ou dans nos conventions collectives de travail de soumettre le progrès technique aux impératifs de la responsabilité sociale des entreprises?

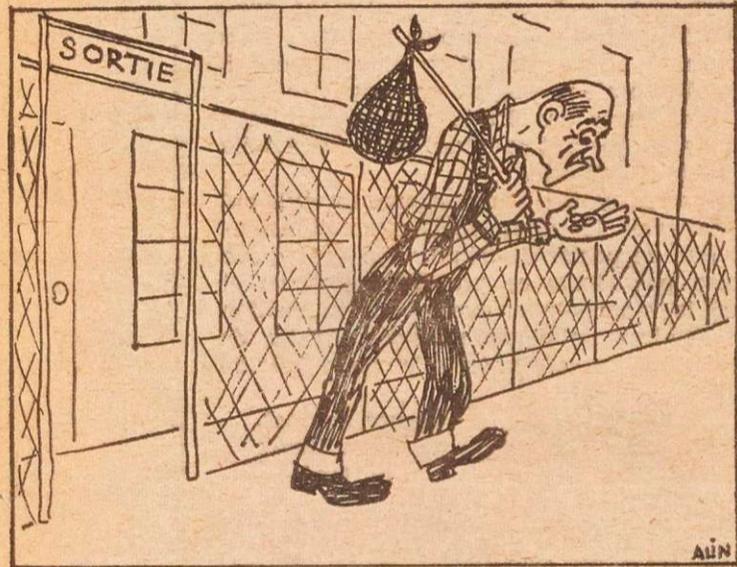
Nous devons favoriser le progrès technique mais jamais au prix d'un recul social même temporaire.

En régime capitaliste, le travailleur est sacrifié sur l'autel de la concurrence et du profit pour l'avantage de quelques individus.

En régime communiste, la personne humaine est bafouée pour la grandeur de l'Etat et d'une idéologie.

Dans les deux régimes, les hommes sont devenus ni plus ni moins que des instruments qu'on utilise ou rejette suivant les exigences de la production du moment.

Le Syndicalisme peut-il résoudre ou atténuer les problèmes issus du progrès technique? Je le crois sincèrement. Dans un prochain article, nous tenterons de vous soumettre quelques idées à ce sujet.



on vous le fera savoir, merci beaucoup et bonne chance".

Ses chances sont minces, il le sait parfaitement; tout de même, il lui sourit tristement et s'en va, traînant avec lui sa patte et sa misère.

Le bureau d'assurance-chômage compte un nouveau client pour quelques mois et après ce sera la pitance de l'assurance-chômage. C'est la fin d'une carrière, c'est le triomphe de la technique. Cependant, à Montréal.

Une fois... deux fois... trois fois... adjudé. Un coup de maillet retentit et Duffy est assuré d'une heureuse vieillesse. Il le mérite bien, il est âgé, ruiné par le travail pénible, il a porté sur son dos pendant 12 ans un lourd fardeau, un policier

LE CHEVAL

Duffy, c'est un cheval. Un cheval que la ville de Montréal vient de vendre à l'encan. Pour lui assurer un repos bien mérité, M. Dunlop, président de la Société de protection des animaux, vient de déboursier la somme de \$625.00. Pour cinq "pitons" qui ont le souffle, il a payé \$2,595.00.

M. Dunlop ne pouvait laisser ces pauvres entre les mains du premier venu, il avait une liasse de chèques, il était prêt à payer davantage pour assurer à la plus noble conquête de l'homme, une retraite paisible.

Après les enchères, les curieux ont bien ri et les chevaux ont longuement henni.

Jean XXIII parle au monde

(Suite de la page 5)

Les travailleurs eux-mêmes n'ont-ils pas adhéré au syndicalisme pour obtenir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail?

L'Eglise nous engage avec autant d'insistance à poursuivre une meilleure intégration du travailleur dans la vie de l'entreprise en raison de la vraie conception de l'homme et du travail. Tout l'enseignement de l'Eglise repose d'ailleurs sur cette notion fondamentale. L'homme ne peut jamais être considéré comme un simple instrument ou un rouage de la vie économique. Il n'est pas uniquement un facteur de production.

Au contraire, il se définit d'abord par son intelligence et sa volonté. Il se développe et s'épanouit par la mise en oeuvre de ses possibilités et de ses qualités. Pour cela il doit pouvoir prendre des initiatives et assumer des responsabilités dans tous les domaines où il exerce une activité.

DES EXECUTEURS SILENCIEUX

L'homme ne travaille pas uniquement pour gagner sa vie; il

doit construire sa vie et la vivre vraiment. Le travail doit donc être conçu non seulement comme un facteur de production, mais aussi comme un moyen de développement humain. Il est illusoire de penser que le travailleur puisse définitivement se contenter d'un "bon morceau du gâteau".

En renonçant à une activité responsable dans la production des biens, le travailleur démissionne devant une exigence de sa promotion et de sa libération. Il ne peut réellement aimer son travail et s'y attacher, s'il envisage uniquement sous l'aspect du salaire qu'il va en retirer. C'est pourquoi Jean XXIII ajoute que l'entreprise "ne saurait réduire ses collaborateurs quotidiens au rang de simples exécuteurs silencieux, sans aucune possibilité de faire valoir leur expérience, entièrement passifs au regard des décisions qui dirigent leur activité". La déshumanisation des travailleurs serait la conséquence fatale d'un tel régime, parce qu'il ignorerait les aspirations fondamentales de l'homme.

Dans les prochains articles, nous étudierons concrètement comment le syndicalisme peut contribuer à intégrer les travailleurs dans la vie économique. Nous verrons également dans quelle mesure la C.S.N. est déjà orientée dans cette voie.

Henri PICHETTE, ptre, chanoine
aumônier général de la C.S.N.

Le Travail désire
remercier Les
Editions Ouvrières
1575, rue
Saint-Denis,
Montréal,
et Les
Editions du Jour,
3411, rue
Saint-Denis,
Montréal,
pour
leur généreuse
contribution
à nos concours
mensuels

FERNAND PION

Assurances

Représentant la Société
d'assurance des Caisses
Populaires Desjardins.

590 CADILLAC, MONTREAL

CL. 9-2839



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI
ou FILTRE

UN MOUVEMENT en marche

Chez les camionneurs

Le Syndicat national des travailleurs de l'industrie du camionnage (C.S.N.) vient de conclure une convention de travail, d'une durée de deux (2) ans, avec la compagnie Simard Express Ltd, de Chicoutimi, déclare M. René Harmégnies, organisateur de la C.S.N.

Les principaux avantages de cette convention sont les suivants: augmentation de 0.25 cents l'heure pour les employés payés à l'heure, et l'équivalent pour les chauffeurs de longue distance, lesquels sont payés suivant le millage parcouru.

Un montant supplémentaire de \$3.00 pour chaque ramassage ou livraison fait en cours de route sera payé aux chauffeurs de longue distance. La compagnie Simard Express paiera, à l'avenir, 50% du plan d'assurance, au lieu de 25% qu'elle payait auparavant.

La convention prévoit des clauses d'ancienneté réglant les promotions, les démissions et les renvois, assurant ainsi une certaine sécurité d'emploi.

Dans le bâtiment...

La dernière livraison du bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs du bâtiment (C.S.N.) nous apporte plusieurs bonnes nouvelles. Signalons, entre autres, l'entente intervenue dans la région de Drummondville par la signature d'une nouvelle convention collective.

Après cinq (5) séances de négociations, les parties se sont entendues sur le texte d'une convention collective qui sera extensionnée. La convention prévoit:

- 1—Sécurité syndicale — maintien d'affiliation et lorsque le Syndicat démontre qu'il compte dans ses rangs 75% des travailleurs à l'emploi d'un entrepreneur celui-ci accordera "l'atelier fermé".
- 2—Retenue syndicale: volontaire et irrévocable.
- 3—Reconnaissance de l'agent d'affaires.
- 4—Salaires: \$0.10 d'augmentation à la publication du décret. \$0.05 d'augmentation le 1er septembre 1962; \$0.10 d'augmentation au 1er mai 1963.
- 5—Durée: La convention prend fin le 30 avril 1964.

La télévision éducative

En mai prochain, le Bureau des Gouverneurs de la radio et de la télévision entendra vraisemblablement une requête pour la fondation d'un poste de télévision éducative dans la région métropolitaine. La CSN a pris carrément position en cette matière. Notre mouvement exigera que les droits des institutions d'enseignement et des associations qui s'intéressent à l'éducation des adultes soient pleinement reconnus dans toute initiative visant à établir dans notre milieu la télévision éducative.

Nombreuses activités des syndicats du textile

1—Les syndicats du textile des usines de la Dominion Textile à Drummondville, Magog, Montmorency et Sherbrooke ont autorisé leur comité de négociation et la Fédération du textile à prendre tous les moyens légaux nécessaires pour obtenir une convention collective avantageuse. Si les circonstances l'exigent, les dirigeants syndicaux sont ainsi autorisés à recourir à la grève. C'est ce qu'a annoncé récemment le président de la Fédération du textile, M. René Goselin.

2—Dans la municipalité de Sutton, à environ une trentaine de milles de Granby, il y a une petite usine de textile qui opère sous les noms de Yartex Corp., Robison of Canada et Dufresne Yarns.

Il y a une quinzaine de jours, la CSN, par l'intermédiaire du Conseil Central des Syndicats nationaux de Granby, entreprenait une campagne d'organisation pour grouper tous ces travailleurs dans un syndicat libre et canadien. Les employés de cette usine sont payés cinquante-cinq sous (\$0.55) à l'embauchage, et le taux général payé est d'environ soixante-quinze sous (\$0.75) l'heure, alors que dans l'industrie textile la moyenne est de \$1.38 l'heure, il y a un écart de soixante-trois sous (\$0.63) l'heure, à part les fêtes payées, le régime de vacances, etc. C'est un cas d'exploitation classique et éhontée d'un employeur qui va s'établir dans des régions éloignées des grands centres urbains pour mieux exploiter les travailleurs et piétiner leurs droits.

En plein milieu de la campagne d'organisation, cette compagnie congédie trente-sept (37) employés, sous le prétexte mensonger d'un manque de travail; cependant, des contremaîtres n'ont pu s'empêcher de dire que c'était à cause de l'Union.

La compagnie viole ainsi le droit d'association. Nous avons communiqué immédiatement avec la Commission des Relations ouvrières pour leur demander de sévir contre cette compagnie qui méprise le droit des ouvriers. Nous allons exiger le réembauchage de ces employés et le remboursement du salaire perdu à cause du congédiement.

Du nouveau chez les plâtriers

M. Paul Grenier, agent d'affaires de l'Association des plâtriers et finisseurs de ciment inc., annonce une modification au décret de la construction de la région métropolitaine en ce qui concerne les conditions de travail des plâtriers. Les deux principaux avantages prévus par cette modification sont les suivants:

- 1—Les salaires sont augmentés comme suit:
 - .05 cents l'heure à compter de la date de publication dans la Gazette officielle de Québec;
 - .05 cents l'heure à compter du 1er mai 1962;
 - .05 cents l'heure à compter du 1er janvier 1963;
- 2—Plan de bien-être:

Le Plan de bien-être contributoire convenu entre The Builders' Exchange, d'une part, et les deux conseils syndicaux, The Building and Construction Trades Council of Montreal and Vicinity, et le Conseil des Syndicats des métiers de la construction de Montréal, d'autre part, s'appliquera aux plâtriers, aux mêmes conditions, à compter du 1er janvier 1963.

Les grévistes de Godbout triomphent après 4 mois de grève

par Raymond Gagnon, directeur régional de la C.S.N. pour la région de la Côte Nord.

Le 13 septembre 1961, les travailleurs de la compagnie St-Régis Paper, de Godbout, se mettaient en grève pour forcer la compagnie à renouveler une convention collective de travail.

Le 19 janvier 1962, soit plus de quatre (4) mois plus tard, les grévistes obtenaient gain de cause et signaient avec la compagnie une convention collective qui améliore sensiblement leurs salaires et conditions de travail et qui les dote d'une protection satisfaisante en plusieurs matières.

C'est un remarquable exemple de ce que la décision, la patience et l'endurance peuvent obtenir quand des travailleurs décident d'être solidaires. C'est en même temps un scandale qui fait constater une fois de plus le prix que les salariés doivent payer pour la plus élémentaire sécurité et un haut exemple de courage.

Il faut insister sur le fait que l'entente intervenue n'est pas du tout un "compromis de dernière heure" mais une convention collective honorable par laquelle la compagnie concède enfin presque

tout ce qu'elle refusait obstinément depuis plus de quatre (4) mois.

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Godbout (C.S.N.) et la Compagnie St-Régis Paper en sont venus, le 19 janvier dernier, à un accord sur une convention collective de travail de deux ans, après une grève de 4 mois.

La Compagnie St-Régis Paper, dans le règlement de la grève, s'engage à ne faire aucune discrimination contre les grévistes et la compagnie retire toutes poursuites judiciaires, intentées contre le Syndicat ou ses membres au cours de la grève.

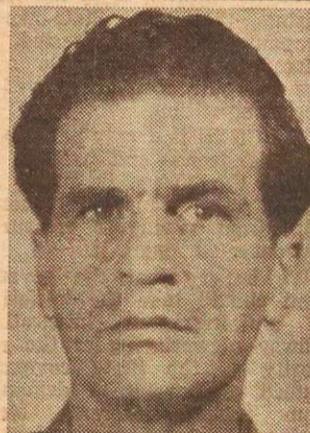
À la reprise des opérations, la Compagnie s'engage à reprendre tous ceux qui étaient à son emploi au moment de la déclaration de la grève et à les réinstaller dans leur classification selon l'ordre d'ancienneté.

Le nouveau contrat de travail comporte: une augmentation générale de salaire de \$0.11 cents l'heure dont 7 cents rétroactifs au mois de juin 1961 et 4 cents

à la signature. La prime de nuit est portée à 4 cents. Un congé payé additionnel. Trois jours de congés payés dans le cas de mortalité dans la famille d'un employé. Une clause de règlement de grief qui permet l'arbitrage après 31 jours et dont la sentence est obligatoire. L'ancienneté prévaut dans le cas de promotion, transfert, mise-à-pied et rappel au travail.

La victoire que nous venons de remporter à Godbout aura certainement des répercussions heureuses pour tous les travailleurs de l'industrie du chargement de la pulpe et du papier sur la Côte Nord. Cette victoire, contre une puissante compagnie américaine, la St-Régis Paper, n'aurait certes pas été possible sans le support moral et financier de la Confédération des Syndicats Nationaux et de la Fédération de la Pulpe et du Papier. Les syndiqués de l'aluminium de Baie Comeau ont également fourni un précieux concours dont ils doivent être remerciés.

LES VEDETTES DU MOIS



Nos lecteurs connaissent sans doute Monsieur Paul-Emile Petit, un syndicaliste qui milite dans les rangs de la CSN depuis de nombreuses années. M. Petit, actuellement organisateur au Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, était élu, il y a quelques jours, Maire de la municipalité de St-Léonard de Port-Maurice. Le Travail offre à Son Honneur ses plus fraternelles félicitations.



Nos lecteurs connaissent aussi notre ami Fernand Jolicoeur, directeur-fondateur du Service d'éducation de la CSN. M. Jolicoeur était récemment élu membre de l'Exécutif du Collège canadien du Travail, une fondation conjointe du CTC, de la CSN et des Universités de Montréal et McGill.

Coopérative Fédérée du Québec

La Centrale des Coopératives Agricoles

Distributrice des produits
LEGRADE et FEDEREE

Fruits, légumes,
pommes de terre,
pneus, batteries,
peinture, beurre,
oeufs, jambon,
saucisse, bacon,
volailles,
huile à chauffage,
gasoline, etc.



En achetant les produits LEGRADE ou FEDEREE, vous êtes assurés d'obtenir QUALITE et SERVICE et, de plus, vous tendez la main aux 55,000 travailleurs agricoles qui se sont groupés autour de leur Centrale, par l'entremise de leurs coopératives locales, pour se rapprocher des consommateurs.

Exigez les produits LEGRADE et FEDEREE en vente à votre Coopérative et dans les bons établissements.

Coopérative Fédérée du Québec

1055, ouest, Boul. Crémazie,
Montréal.

The CNTU and The MacPherson Report

by Jean Marchand,
CNTU General President

The MacPherson Report assumes tremendous importance in so far as it aims at establishing a comprehensive transportation policy. Since we know only what has appeared in newspapers, it is impossible to make a detailed study of the report. However, the outline of its principles by the press was enough cause for concern about the spirit and the orientation of the report.

Due to the size of our country, transportation in Canada has played a role of prime importance. A bad policy in this field could entail the most serious consequences for the future of the people and of our economy.

There is no need to make an elaborate demonstration to show that transportation is, essentially, a public utility. This fact has always been recognized and it was sanctioned officially by the creation of the Canadian National Railways. When private interests refused to build a railway network corresponding to our needs, the State intervened and set up a railway company to provide essential services and promote our country's development. Both these goals have forced the company to operate non-profitable lines that had obviously no interests for private companies.

Since then, Canada has developed and transportation has become more attractive to those eager for profits. It is not surprising that the State-owned company be now requested to retreat into non-profitable sectors in order to make way for free competition.

The CNTU is deeply perturbed by this trend and wishes to spread the alarm in order to prevent the Canadian government from bowing to pressures now exerted upon it.

We believe that the government should take the initiative of unifying and integrating railway networks under the authority of the State company instead of bowing to demands from private interests. Most modern states have adopted that policy. If the United States are an exception (and for how long yet?), it is only because the density and the size of their population allow an organization that a country like ours, with a low and sparse population, could not afford.

The proliferation of transport companies in Canada is an economic heresy and never will the so-called boons of competition repay the cost of wasted investments. Canada, for instance, does not need two railway companies anymore than it would need two Houses of Commons.

Of course, we are not considering the trucking industry here in the same perspective as the railways.

But we do not accept that a royal commission like the MacPherson Commission and the Canadian government place a State-owned company and private companies on an equal footing.

We call attention to policies in the MacPherson Report which are a good illustration of the state of mind of champions of private enterprise:

- nationalization of private railway companies whose operation has been deemed non-profitable by their management;
- ending of operation, over a

15-year span, on non-profitable lines.

In other words, profitability becomes the sole criterion while assuring deficit-showing companies, meantime, that they have nothing to fear for they will in due course be rescued from disaster by an opportune nationalization.

We are at present witnessing

in Canada a systematic and unreasoned attack against State-owned corporations. The Canadian Broadcasting Corporation, the National Film Board, Trans-Canada Airlines and, now, the Canadian National Railways all seem to be the object of a vast conspiracy which, unfortunately,

(Continued on page 11)



Une victoire syndicale et démocratique dit le secrétaire général

Des élections municipales et démocratiques qui se sont déroulées le 5 février dans la ville minière de Chapais revêtaient une importance toute particulière. Depuis le 20 octobre dernier l'activité économique a presque totalement cessé à Chapais. Les 450 mineurs à l'emploi de l'Opemiska Copper Mine ont dû se mettre en grève pour obtenir ce qu'ils croient être des conditions normales de travail. Dans le contexte de cet arrêt de travail, les élections municipales prenaient une importance toute spéciale. Le maire sortant de charge était un gréviste et il brigait de nouveau les suffrages. La CSN a été très heureuse d'apprendre que M. Gérard Pellerin avait été réélu maire de Chapais et que tous les candidats de son équipe à l'échevinage étaient également réélus. Il s'agit de MM. Jos. Fortin, N. Héroux, Armand Larouche et Rosaire Pelletier.

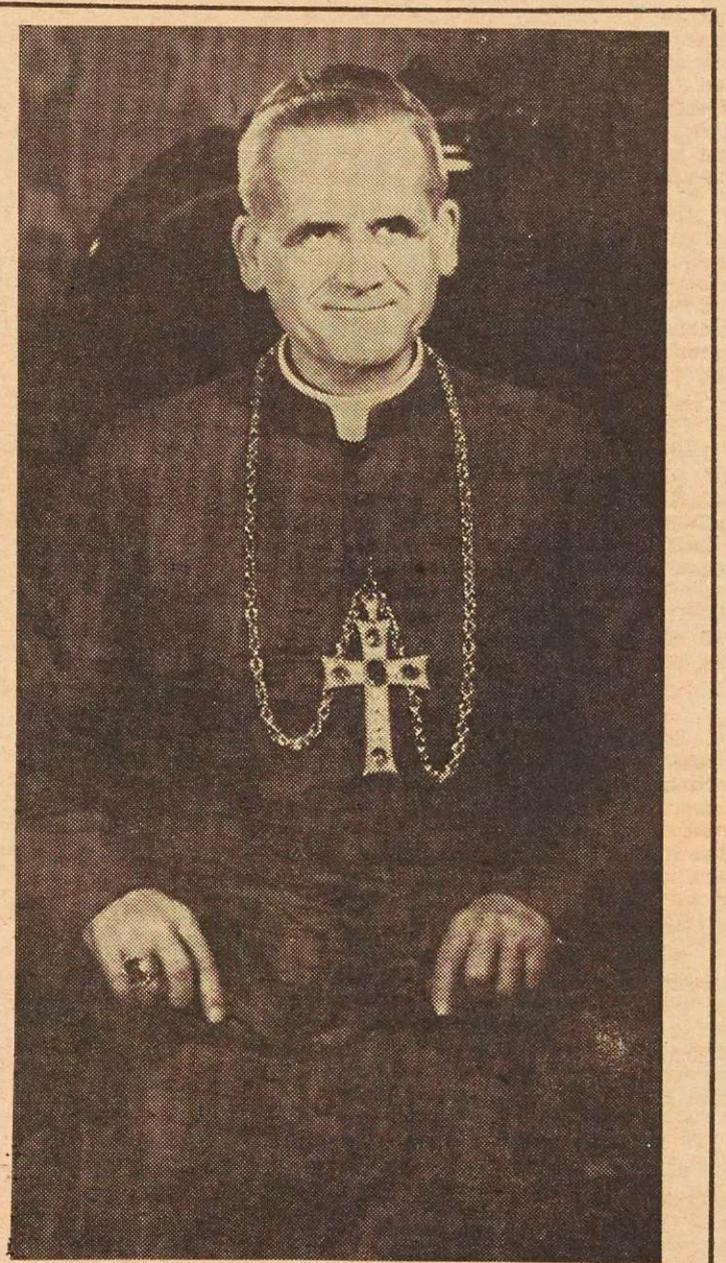
On se souviendra que le Syndicat des mineurs de Chapais (CSN) avait accusé la compagnie Opemiska Copper Mine de priver plusieurs travailleurs propriétaires de leur droit de vote tandis qu'elle s'assurait du vote d'une trentaine de ses fonctionnaires supérieurs en faisant voter des "propriétaires" en titre.

Quant à la grève, elle se poursuit sans incident et la solidarité des grévistes semble à toute épreuve. Le secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pepin, déclarait récemment que les mineurs de Chapais "savent que leurs employeurs sont en mesure de leur accorder ce qu'ils demandent au point de vue monétaire. Ils savent aussi qu'ils ont droit d'exiger de leurs employeurs de négocier toutes leurs conditions de travail. Cette compagnie traite ses employés comme si nous vivions encore au début du siècle". Cependant, tous les ponts ne sont pas rompus et le ministre du Travail, l'hon. René Hamel rencontre ces jours-ci les représentants de l'employeur et du syndicat pour tenter de mettre à jour une formule d'entente.

Fondation du Collège canadien du travail

Il sera désormais possible aux militants syndicaux qui le désirent et qui en ont les aptitudes de poursuivre des études en science économique, science politique, histoire, sociologie et syndicalisme. Le Collège canadien du travail, qui conviera une cinquantaine de syndicalistes, de travailleurs sociaux pour une première session d'études de quatorze semaines, a été fondé la semaine dernière à Montréal. Cette nouvelle fondation est une initiative conjointe de la CSN, du Congrès du Travail du Canada, de l'Université McGill et de l'Université de Montréal. Le juge André Montpetit, M. R. E. Powell agiront comme co-présidents de l'institution, tandis que le président Jean Marchand, de la CSN, et M. Stanley Knowles, du CTC, en seront les vice-présidents. Le Bureau des Gouverneurs de ce collège nouveau genre comprend cinq représentants des universités, six du CTC et trois de la CSN. En outre de Jean Marchand, les représentants de notre mouvement seront MM. Fernand Jolicoeur et Roland Martel, respectivement directeur et directeur adjoint du Service d'éducation de la CSN.

La date de l'ouverture des cours n'a pas encore été fixée, mais l'on sait cependant que ces cours se donneront à Montréal, en deux périodes de sept semaines chacune, et que le collège sera bilingue et bi-culturel.



Il faut passer à l'action

Tous les journaux de la province ont reproduit le texte de la vigoureuse allocution que prononçait Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, le 30 janvier dernier. Nos lecteurs ont certainement eu l'occasion de prendre connaissance de ce texte. LE TRAVAIL ne manquera pourtant pas de rappeler, à l'occasion, l'un ou l'autre des passages de l'allocution au cours de laquelle Son Eminence s'est appliquée à démontrer: "ce que l'encyclique MATER et MAGISTRA demande aux laïcs surtout, c'est de passer à l'action".

A la suite de l'allocution de l'Archevêque de Montréal, le président général de la CSN, Monsieur Jean Marchand, a fait parvenir au Travail la déclaration suivante: "Son Eminence le cardinal Léger nous a habitués aux positions claires, compréhensives et courageuses. Ses commentaires sur MATER et MAGISTRA sont bien dans la ligne de cette tradition. Ils contribueront à dissiper la confusion, à démystifier certains mots et à pousser les individus et les institutions à regarder les problèmes bien en face. Les systèmes d'attaque et de défense préfabriqués conçus en fonction des préjugés s'écroulent devant l'exposé de Son Eminence qui vise à créer un climat de liberté dans la discussion de la question sociale tout en soulignant l'importance des responsabilités personnelles et collectives".



ASSURANCE-GROUPE

**MALADIE ACCIDENT
VIE SALAIRE ETC.**

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC
MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

EDITORIAL

Routine and Biases

"The re-shuffle of the electoral map should not be based upon a biased assumption," wrote the editor of *Le Devoir* on January 17. And we fully agree with him. While admitting the urgent need for a revision of the province's electoral map, Gerard Filion blames Montrealers for believing they are well ahead of the rest of the province in the field of social and political thinking.

The editor concludes his article by saying: "Montreal is on the whole as conservative and as backwards as the worst of rural counties." May we suggest that this last statement has numerous implications and would undoubtedly need to be qualified. However, it is neither the beginning nor the ending of Mr. Filion's article that are the subject of our concern today, but rather the following excerpt: "Because union leaders assail newspapers with inflammatory statements, they are believed to be ready to start the revolution. Industrial workers support their leaders for the bargaining of collective agreements; outside of that, they don't follow them. It is precisely because they feel that they're not being followed that union leaders talk so loud. The strength of their words show the weakness of their position."

The mayor of St. Bruno provides evidence here that Montrealers are not the only ones to be burdened with biases. An objective analysis would show that most union leaders' statements are far from being inflammatory. There also is ample evidence to prove that the workers' trust in their labor organizations is not restricted to the bargaining of collective agreements. As to the "strength of words", the director of *Le Devoir* has already made quite a reputation for himself in this regard.

LABOUR IS MOVING

We will be from now on in a very good position to dialogue with the director of *Le Devoir* for, starting with the next issue, our newspaper will be printed by *L'Imprimerie Populaire*. We wish to take this opportunity to offer our warmest thanks to *Le Droit's* printing shop for the fine cooperation it has given us over the years. The transfer is merely a question of conveniences. We will undoubtedly regret the excellent work performed by our printer, Mr. Levesque, and the composing room, Theo Pichette. To these two union members, as well as to Marcel Fredette, we wish to express our most sincere thanks.

DEMOCRACY AND RAYMOND BARBEAU

The leader of the Alliance Laurentienne, one of the separatist groups, recently denied he had ever had any sympathy towards racism, fascism or communism. "The Laurentians believed in democracy," asserted Raymond Barbeau. However, the rest of his statement causes us to wonder. "What we wish to install in our republic is a system of natiocracy... Under such system, government will be formed by the best citizens of the Laurentian Republic and not by the representatives of parties corrupted by electoral funds or mere geographic representatives."

Hence, Mr. Barbeau suggests that under our system of parliamentary democracy, it is not possible for governments to be formed by "the best citizens." As far as we're concerned, once we recognize that no human government can be perfect, we prefer to work remedying the serious gaps that devalorize our democracy. Thus we are quite prepared to fight against the ill-fated grip of election funds, but we are not prepared to give a blank cheque to natiocracy.

VENERATION WHOLESALE AND RETAIL

The commercial talents of Hon. Gerald Martineau, Legislative councillor and former treasurer of the Union Nationale, are already well established. But his talents as a discreet but efficient propagandist should not be underestimated either. Unfortunately for him, the best paint would not succeed in wiping out the indelible prints that certain politics have forever left in the heart and mind of a certain number of Quebecers.

So, Mr. Martineau did not like certain broadcasts that the CBC English network devoted recently to Maurice Duplessis. In a telegram to the producers of those broadcasts, Mr. Martineau, said: "The Canadian Broadcasting Corporation should be ashamed for attempting to tarnish the memory of a man whose name is revered everywhere and in the heart of all Quebecers. Those responsible for it should also be ashamed for having spent public funds in this manner." To thus spread veneration into the hearts of all citizens really is too generous on your part, Mr. Martineau.

Jean-Paul LEFEBVRE

The CNTU and The...

(Cont'd from page 10)

finds a great deal of sympathy among government members.

We were saying that these were unreasoned attacks. Here's an example. Several years ago, on the pretence that free competition was advantageous, Canadian Pacific Airlines were authorized to dub Trans-Canada Airlines on certain profitable lines. Recently, in Vancouver, the Minister of Transport, Mr. Balcer, called in stirring words

on TCA and CPA to stop competing on international lines lest they mutually harm themselves irreparably.

On the other hand, the Minister of Transport looked with favor upon a request from Quebecair to replace TCA on the Seven Islands line. Not that TCA provides a bad service, but merely to insure more profits for the private company. If private enterprise, to preserve itself, has to resort to such

Who's Against Health Insurance?

by Claude Morin,

Secretary Laval University's School of Social Welfare

Our readers already are familiar with the CNTU's attitude towards health insurance. For many years, our movement has requested the establishment of a country-wide health insurance scheme to complete our Social Security system. Organized workers are not the only ones to call for such a welfare plan. Dr. R. MacGregor Parsons, outgoing president of the Canadian Medical Association, recently stated it in the following terms: "There is no doubt that a very great number of our compatriots feel that the establishment of a governmental system for the payment of medical care is not only desirable, but likely to come in the near future. Results of the Saskatchewan general election last summer are there to prove it."

On the other hand, there are in the medical profession a good number of opponents

methods, its future is undoubtedly in peril.

What we have just said in reference to TCA is also true for other State-owned companies.

As we said at the beginning, transportation is a public utility essential to the balanced and harmonious development of our country. In our transportation system, the Canadian National Railways play a primary role. Our transport policy, therefore, should be guided, not by profitability, but by the services which it is indispensable to offer our population and our industries. To this end, it may be wise to operate non-profitable lines and to make investments guaranteed only by the future of Canada. In other words, transportation policies are closely related to economic planning and, as such, must be designed to serve the common good and not private enterprise.

We are not suggesting that all private transport companies should be nationalized but merely that the State, through the CNR, should exert a determining influence in the railway sector.

If it is wrong, in principle, to nationalize for the sake of nationalizing, the contrary is also wrong and our actions in that field must be warranted by economic reasons and the public interest.

Here's what the MacPherson Commission should have thought of instead of studying the transportation problem in Canada in apparently the same manner as it would have dealt with the retail grocery business.

Jean Marchand

to any health insurance plan as Mr. Claude Morin, secretary of Laval University's Social Welfare School, is reminding us today. LABOUR is happy to begin with this issue publication of a series of comments by Mr. Morin on the subject of health insurance and, particularly, on the opposition that it has aroused in certain quarters.

It is not pointless to examine briefly the main arguments that are advocated to oppose establishment of a health insurance program.

In order to grasp the full scope and meaning of those arguments, it is fitting to set them into their proper perspective. To this end, the following remarks are important:

A.—When it comes to health insurance, scarcely any of the arguments that are to be dealt with later on, originate from the general public as is yet the case for most other projects of similar scope. Arguments stem in effect from the medical profession itself, from people connected with it in related professions or in insurance companies or from people under their direct influence.

In other words, the greatest opposition to a health insurance scheme comes almost exclusively from the medical group (or pharmaceutical according to cases). The rest of the public is either indifferent or strongly favorable. The great majority of the people would like to have the means (not necessarily what we call health insurance) to protect themselves from medical and pharmaceutical costs which are deemed too high by almost everybody.

B.—Even more important is the fact that doctors' arguments derive from their fundamental and extremely tenacious concern for what is the most liberal and perhaps also the most individualistic of all professions. This fundamental concern, or rather this marked fear, apparently bears on the drop in their revenues which, they believe, health insurance would entail.

Of course, their worries in this regard are not the only reason for their opposition to health insurance but a quick study of the content of their arguments for safeguarding privileges of the medical profession reveals that it is always underlying. The bulk of physicians most likely would not object to establishment of a health insurance scheme, whatever its structures or its administration, were they assured that it would not affect their present level of revenues.

Despite my previous exposé which assigns the concert about revenues its real place in the order of arguments against health insurance, it is obvious that it is never spelled out as clearly as that for fear it results into bad publicity for the medical profession. Opponents of health insurance prefer to reason on the basis of half-truths. This sort of reasoning inspires the following arguments which are often stated in good faith. But they can be refuted easily.

a) "doctors would become government officials."

Let us say at the outset that what is opposed here is not so

much the fact they would become "civil servants" as that they would become "salaried employees" with more or less set revenues. It brings us back to this aforementioned fear about a drop or a control of revenues. There already are a good number of doctors who are civil servants and it is difficult to imagine how this condition could lower the value of their services. This fact must be stressed for, in the mind of those who use such argument, the word "official" may very well imply that those to whom it is applied are second-rate physicians.

b) "doctors would work less."

What is meant here is that if their revenues were set or controlled one way or the other, doctors would show less enthusiasm in their work. Therefore, they would be less inclined to answer night calls or visit far-away patients. This line of reasoning is used just as if all doctors still corresponded to this popular image of that country family doctor who spared neither his time nor his energy and feared neither bad roads nor bad weather. But very few doctors nowadays correspond to this type.

With specialization, improved communications, better hygiene, ambulance services, etc., the era of the old country doctor who didn't fear to be bothered at any time of the day or night and often forgot to send out his bills is quickly disappearing. It can safely be said that if doctors are still quite busy, their life is much softer than ever before and that, in this sense, they already "work less".

Arguments of that kind remind those which were used when government first established progressive income tax. It was then said that, upon reaching a certain level of revenues, people would stop working instead of handling the State an ever greater part of their revenues. We now know that, except for a very small number of cases, this "danger" never materialized.

What then if doctors really did work less? In our opinion, it would bring the proof that the motivation of some of them is not so much to perform a service for society as to make a high revenue.

Besides, there are many professions whose members are salaried employees (engineers, teachers, lawyers, etc., and even physicians). Have they been proven to work less? Why should the medical profession be so different from the others as to make it socially unacceptable that it be composed of salaried employees or persons whose possibilities for revenues are not unrestricted?

c) "recruitment of new doctors will become more difficult."

The argument is of no different nature than the previous one and it tells a lot about the motivation attributed to those who prepare to take up medicine. It is possible however that recruitment may be more difficult for a while although it is far from being proven. Once a health insurance scheme is established, it does not necessarily follow that the average treatment of doctors will be low.

LABOUR CNTU

CNTU NEWS

SUPPORT FOR PROVINCIAL GOVERNMENT EMPLOYEES

The Government Employees' General Council, which has always been composed of sporting clubs and has restricted itself to recreational activities, recently boasted that it had been recognized as the representative of economic interests of provincial employees. The Council's spokesman said that the Provincial Government had given him the assurance that, starting July 1st, union fees imposed by affiliated associations would be deducted from pay.

On this matter, CNTU President Jean Marchand issued the following statement: "The CNTU has always contended that the Government Employees' General Council and regional associations affiliated to it could not be recognized as legitimate representatives for economic interests of government employees. We maintain that this organization is controlled by the employer and that it is no more trusted by employees. The CNTU believes, on the other hand, that the union of provincial employees, truly emanating from the wishes of government employees, is a free and authentic union deserving of the trust of government employees. The least that the provincial government could do is to grant the union the same advantages it is about to give to the "fishing club" called Government Employees' General Council.

"Should the government refuse to the union a privilege it is willing to grant to the General Council, this would not only be an unacceptable example of favoritism but, in our opinion, an anti-labor move in violation of the Labor Relations Act."

TRUCK DRIVERS

The National Trucking Employees' Union (CNTU) has signed a two-year collective agreement with Simard Express Co. Ltd., of Chicoutimi, it has been announced by CNTU organizer Rene Harmegnies.

The agreement provides a 25-cent per hour increase to hourly-paid employees and the equivalent to long-distance drivers paid on a mileage basis.

An additional three-dollar amount will be paid long-distance drivers for each pick-up or delivery on the road. The company, henceforth, will assure 50 per cent of insurance costs instead of the former 25 per cent.

The agreement also includes seniority clauses providing for promotions, demotions and lay-offs, thereby offering some security of employment.

BUILDING TRADES

The last issue of the bulletin published by the Federation of Building Trades' Employees (CNTU) includes some good news. We note, among other things, the signing of a new collective agreement in the Drummondville area.

Following five bargaining sessions, the parties agreed on the text of a collective agreement to be prolonged.

The agreement provides:

- 1—Union Security — affiliation maintained and when the union will be able to provide evidence that it groups 75 per cent of the workers by one contractor, the latter will agree to the "close shop."
- 2—Check-off — voluntary and irrevocable.
- 3—Recognition of the business agent.
- 4—Wages: 10-cent increase upon publication of the decree.
5-cent increase on September 1st, 1962.
10-cent increase on May 1st, 1963.
- 5—Duration: convention will expire April 30, 1964.

TEXTILE UNIONS' ACTIVITIES

Textile union locals in the Drummondville, Magog, Montmorency and Sherbrooke plants have authorized their bargaining committee and the Textile Federation to take any legal steps necessary to obtain a satisfactory collective agreement. If circumstances so require, union leaders are, therefore, authorized to resort to the strike weapon. This was announced recently by President Rene Gosselin of the Textile Federation.

NEWS FOR PLASTERERS

Paul Grenier, business representative for the Plasterers' and Lime Finishers' Association, has announced a change concerning plasterers' working conditions in the building decree of the Montreal area. The main advantages provided by this change are the following:

- 1—wages are increased as follows:
.05 per hour upon publication of the change in Quebec's Official Gazette;
.05 per hour on May 1st, 1962;
.05 per hour on January 1st, 1963;
- 2—welfare plan: the contributory welfare plan agreed to by the Builders' Exchange and both the Building and Construction Trades' Council of Montreal and the Vicinity and the Montreal Building Trades' Council will apply to plasterers at the same conditions, starting January 1st, 1963.

Labour Relations And THE FUTURE OF NORTH AMERICA

C.N.T.U. President General, Jean Marchand, addressed the Montreal Personnel Association a few days ago. We thought the readers of Labour would be very happy indeed to read Mr. Marchand's speech, a masterly study of the evolution of labour relations in North America since the adoption of the Wagner Act. Here is the first part of the text:

Trend of Labor-Management Relations in North America

The United States' Wagner Act definitely molded labor-management relations on our continent. Canada and each of its provinces all passed legislation based, in general, on the same principles. You are familiar with the characteristics of those laws:

- A) Formal recognition of the right to associate;
- B) Duty for the employer to bargain with the majority union;
- C) Monopoly representation to the majority union;
- D) Parcelling out of collective taking the enterprise or, at best, the whole of a company's establishments at its basis.

The parties first interested — trade unions and the employers — profited by that formula: peaceful settlement of most jurisdictional disputes; conditioning of the exercise of the right to strike; exclusive representation rights; almost complete freedom of parties to determine wages and working conditions.

I draw your attention here to the fact that conception of labor relations ignores the whole of the economy and each of the large sectors of which it is formed. Collective bargaining must be done at the level of one production unit or several units connected to the same commercial or industrial enterprise.

As has been said: "What is good for General Motors is good for the country". It is thoroughly consistent with the traditional spirit of free enterprise.

Thanks to these legal structures have grown, next to industrial giants, other giants this time sprung from the working class to match the management. Agreement, collusion or dispute between those giants have determined the climate of our country's labor-management relations for a quarter of a century.

Trade unionism has inherited some of the qualities of free enterprise — such as dynamism and combativeness — but also, it is contended, some of its defects — such as a distorted knowledge of man and a somewhat remote concern for the common good.

The philosophy behind our collective bargaining systems is partly responsible for the fundamental divisions in our industrial society. This philosophy finds its expression in the following postulates:

- a) Management is fully responsible for the general functioning of enterprises, markets, prices, technological arrangement of production, the definition and hierarchy of jobs, the quality of production and efficiency;
- b) The union is more particularly responsible for wages, working conditions, seniority and the welfare of employees



Within this perspective, the collective agreement does not come up as an instrument for cooperation, but as a means of protection against abuses, arbitrary decisions of the management and exploitation of labor.

Employers readily put up with this regime that gave them a great freedom of action in their relentless pursuit of increased efficiency and bigger margins of profit.

Unions, on the other hand, hedged behind demanding, not being entrusted by the system with any responsibility as to the good functioning of enterprises or the economy in general.

Balance-Sheet of That Form of Unionism and Labor Relations

The balance-sheet of that form of trade unionism and labor relations is far from being only negative, but I get the impression that it will rapidly become so as a natural consequence of the upheavals and transformations the world is now undergoing.

I could sum up that balance-sheet as follows:

- a) Under the constant pressure of trade unions, enterprises have modernized so as to increase productivity all the while reducing the relative cost of labor.
- b) North America has achieved the world's highest standard of living;
- c) North American unions have grown powerful and stable thanks, in part, to our form of union security and the dynamism of individual bargaining.
- d) The effectiveness of labor unions, at the enterprise level, has allowed the State's minimum intervention in the social field.
- e) Trade unions have not, or very little, felt the need for political action since they were in a position to settle main difficulties directly with the employers.
- f) Trade unionism, under circumstances, has not had to have a comprehensive and precise ideology.

g) Employers have excluded from the field of their preoccupations the welfare of workers and the people, save in so far as it might affect productivity or the reputation of the enterprise, and have been satisfied with trying to restrain the bursts of social claims.

h) Trade unions have accepted the tight partitioning of responsibilities within the enterprise, thus often contributing to the non-integration of workers.

i) Rationalization, technology and cybernetics have come to complete the dehumanization of industrial labor towards an increased productivity providing, in return, higher wages and an ever-improving standard of living.

j) The lack of cooperative structures turned collective bargaining into a pressure game in which reason plays a quite secondary role.

If we examine these structures, conception and methods opposite man who is a responsible and intelligent being, their flaws and shortcomings may be quickly detected. But, will you tell me, that system has functioned well until now and it has produced results that make the envy of all other industrialized countries. True. But it is becoming less and less true.

So long as North America had an unquestionable advance over the rest of the world in the field of industrial production, these structural defects were unapparent and quickly forgotten in the face of fantastic results achieved by the system. But this state of affairs is not eternal. The formation of economic blocs setting up vast competitive markets is substantially altering the power relation between industrialized countries. The North American economic complex no more has the monopoly of high productivity and it is possible that, within a few decades, it even drops behind. The emergence of African and Asian countries already has upset zones of influence, economic as well as political. In short, it is the whole of our system which is being put to the test and, in my opinion, its defenses are insufficient. They are insufficient because workers and the people in general feel no sympathy towards it and, so contradictory as it may sound, are unwilling to make any sacrifice to preserve it.

Why, will you tell me once again, do workers and the people not feel any sympathy towards a system which has given them the world's highest living standard?

A short answer would be that the rulers of our economic life have cared very little about the problems of humans and have never acted as if workers and the citizens had basically the same nature, the same wishes and the same aspirations as themselves.